Nations Unies

S/PV.7673



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7673e séance

Lundi 18 avril 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. McCully
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-10776 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Islande, d'Israël, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, des Maldives, du Maroc, du Nicaragua, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Suède, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'observateur de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Wilfried I Emvula, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur Permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à saluer chaleureusement le Secrétaire général, S.E.M. Ban Ki-moon, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient.

Dans quelques jours, le peuple juif célébrera l'une de ses fêtes les plus importantes, la Pâque juive. J'adresse mes meilleurs voeux à mes amis et collègues juifs pour que leur fête se déroule dans le bonheur et dans la paix.

Je voudrais commencer par la visite que j'ai effectuée au Liban, en Iraq, en Jordanie et en Tunisie, il y a trois semaines, avec le Président de la Banque Mondiale, M Jim Yong Kim. L'objectif de notre visite était de mettre en relief la nécessité d'accroître l'aide au développement grâce à des mécanismes de financement novateurs pour les pays, comme le Liban et la Jordanie, touchés de manière disproportionnée par le conflit en Syrie. Vendredi dernier, conjointement avec les Présidents de la Banque mondiale et de la Banque islamique de développement, j'ai coprésidé une conférence ministérielle afin de mobiliser l'appui financier nécessaire pour cette initiative. Je suis heureux d'informer le Conseil que la réaction a été encourageante. Huit pays et l'Union européenne ont annoncé des contributions de 1 milliard de dollars pour un mécanisme de prêt à des conditions favorables, 141 millions de dollars pour des subventions et 500 millions de dollars pour un mécanisme de garantie. De plus, de nombreux autres pays ont exprimé leur appui à cette initiative novatrice et fait part de leur intention d'apporter un appui financier. J'espère que les donateurs continueront de s'associer à cet effort pour investir dans la paix et la stabilité dans la région.

Depuis plus de six mois, Israël et le territoire palestinien occupé sont en proie à une recrudescence de la violence, déclenchée par des attaques terroristes menées de manière isolée par des Palestiniens. Environ 30 Israéliens et 200 Palestiniens ont été tués, et la plupart des Palestiniens auraient été tués alors qu'ils menaient une attaque au couteau, avec une arme ou à la voiture-bélier. Je condamne toutes les attaques de ce type, sans réserve. Il ne peut jamais y avoir une quelconque justification pour les agressions à l'arme blanche, les attaques utilisant des véhicules, les fusillades, l'incitation à la violence ou la glorification de tueurs.

Je salue les efforts palestino-israéliens qui ont contribué à apaiser les tensions ces dernières semaines. Néanmoins, les derniers meurtres en date n'ont fait qu'accentuer les dissensions, la haine et l'affliction. Je me félicite également des discussions israélo-palestiniennes en cours sur la sécurité dans la zone A. J'exhorte toutes les parties à prendre conscience des risques que

comporte l'incapacité de parvenir à un accord durable sur cette question pressante. Je prends acte des récentes déclarations publiques du Président Abbas dénonçant la violence et le règne de la terreur et appuyant fermement une coordination continue en matière de sécurité avec Israël. Le Président Abbas et moi avons parlé de l'importance de ces questions et d'autres le 27 mars à Amman. J'encourage d'autres déclarations semblables, appuyées par des mesures concrètes. Les Israéliens et les Palestiniens ont besoin que leurs dirigeants élèvent le discours public au-delà des accusations mutuelles et entament un dialogue constructif pouvant rétablir la confiance qui a presque totalement disparu.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient procède actuellement à l'élaboration d'un rapport qui examinera la situation sur le terrain et les menaces à une solution des deux États et proposera des recommandations sur les moyens de promouvoir la paix. L'objectif de ce rapport est d'aider à éclairer les discussions internationales pour faire progresser la solution des deux États : un État de Palestine souverain et indépendant vivant aux côtés de l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. De façon tragique, cette solution semble plus éloignée aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses décennies. Un Palestinien âgé de 20 ans vivant sous occupation n'a vu absolument aucun progrès politique de son vivant. L'impatience et le désespoir résultant de ce fait sont une des causes profondes de la violence qui est une plaie pour les populations israélienne et palestinienne, empêchent le développement et la croissance économiques et ne reconnaissent pas le potentiel humain de millions de personnes. Chacun d'entre nous doit faire tout son possible pour assurer une paix durable.

Nos efforts collectifs se heurtent à des dynamiques en Israël et en Palestine qui font douter de la volonté des parties de surmonter les obstacles à la paix. Israël continue de démolir, à un rythme alarmant, des structures palestiniennes en Cisjordanie occupée. Le nombre total de démolitions enregistré en 2015 a été dépassé au début de ce mois. Il y a plus de 840 personnes déplacées. La plupart des structures concernées sont considérées comme illégales par Israël car elles ont été construites sans permis; pourtant, Israël agit de telle manière qu'il est presque impossible pour les Palestiniens d'obtenir un permis. Ces actes font craindre qu'Israël a l'intention d'appliquer plus de 11 000 ordres de démolition en attente d'exécution dans la zone C de la Cisjordanie.

Je suis également préoccupé par les démolitions punitives constantes d'habitations appartenant aux familles de Palestiniens qui auraient commis des actes d'agression contre des Israéliens. Les démolitions punitives sont une forme de châtiment collectif, interdit en vertu du droit international. Il n'est pas avéré qu'elles ont un effet dissuasif, et elles alimentent les tensions en exacerbant les sentiments d'injustice et de haine.

Pendant ce temps, les plans d'établissement de zones de peuplement et les légalisations rétroactives se poursuivent de telle façon qu'il est presque impossible de suivre les étapes de ce processus de planification compliqué. Ces étapes, de même que la déclaration d'un « territoire de l'État » le mois dernier – la première en plus de 18 mois – indiquent que l'entreprise stratégique d'implantation de zones de peuplement par Israël continue de s'étendre sur des terres destinées à un futur État palestinien. Je réaffirme une nouvelle fois que les zones de peuplement sont illégales en vertu du droit international et mettent en péril la solution des deux États.

La création de nouvelles situations de fait sur le terrain, par les démolitions et l'implantation de zones de peuplement, amène à se demander si l'objectif final d'Israël est, en réalité, de chasser les Palestiniens de certaines zones de la Cisjordanie, et de fragiliser ainsi toute perspective d'une transition vers un État palestinien viable.

Sur le front politique palestinien, je déplore l'incapacité constante de mener des discussions entre Palestiniens en vue d'obtenir une véritable unité fondée sur la non-violence, la démocratie et les principes de l'Organisation de libération de la Palestine. J'appelle de nouveau les factions palestiniennes à démontrer leur attachement à la réconciliation, qui est un élément indispensable à la réalisation de l'objectif d'accession de la Palestine au statut d'État et à la garantie d'un règlement juste et durable du conflit. Il est impératif que toutes les factions veillent à ce que Gaza et la Cisjordanie soient de nouveau sous le contrôle d'une seule Autorité palestinienne, démocratique et légitime.

Je suis extrêmement préoccupé par l'annonce faite aujourd'hui concernant la mise au jour d'un tunnel permettant de passer de Gaza en Israël. Il s'agit de la première découverte de la sorte depuis le conflit de Gaza de 2014. Je condamne fermement la construction de tunnels en vue de mener des attaques car il s'agit d'actes dangereux et provocateurs qui menacent non seulement la vie d'Israéliens et de Palestiniens mais

sapent également les efforts de reconstruction de Gaza. En outre, le 14 avril, il y a eu trois tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël. Aucun n'a atteint Israël et aucun blessé n'a été signalé. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de mener toute action qui pourrait aboutir à une reprise du conflit à Gaza.

Le Gouvernement palestinien a présenté un ambitieux programme de 3,8 milliards de dollars visant la stabilisation de Gaza, en réparant les dommages causés durant le conflit de 2014 et en lançant le relèvement. Le développement économique et la reconstruction des infrastructures électriques et hydrauliques sont essentiels. Le 8 avril, la centrale électrique de Gaza a été fermée, ce qui signifie que les habitants de Gaza n'ont maintenant accès à l'électricité que pendant quatre à six heures par jour. Plus d'un an et demi après le conflit à Gaza, ces conditions sont intolérables. J'encourage vivement tous les États Membres à honorer leurs engagements concernant l'appui à la reconstruction et au développement de Gaza.

Sur une note plus positive, le 3 avril, Israël a étendu la zone de pêche à Gaza à neuf milles marins, contre six auparavant. Je me félicite de ce progrès et j'encourage Israël à accélérer l'application de mesures d'assouplissement pour aider la population de Gaza, qui souffre depuis longtemps.

Je mentionnerai rapidement le Liban. J'ai eu l'occasion de me pencher sur des questions politiques et d'autres liées à la sécurité avec des responsables libanais les 24 et 25 mars à Beyrouth, en phase avec les préoccupations du Conseil. Il s'agit notamment de l'importance de préserver le modèle libanais de pluralisme et de coexistence face aux tensions régionales; de l'urgence d'élire un président sans nouveau retard; de la nécessité que toutes les parties collaborent avec le Premier Ministre Tammam Salam pour permettre au Gouvernement de fonctionner efficacement et continuent de participer au dialogue politique; de l'importance de fournir un appui international soutenu à l'Armée libanaise; et de l'espoir que le Liban et Israël s'emploieront à renforcer la stabilité le long de la Ligne bleue et à faire avancer la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

J'ai également mis l'accent sur la nécessité d'appuyer activement les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en particulier à la lumière de la récente escalade des tensions dans les camps palestiniens, notamment l'attentat à la voiture piégée qui a tué un responsable de camp le 12 avril près d'Ein el Hilweh.

Pour ce qui est du Golan, je prends note de ce qu'a déclaré hier le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu. C'est un problème de longue date que toutes les parties ont la responsabilité de contribuer à régler. Je rappelle à Israël qu'il a l'obligation d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 497 (1981) du Conseil de sécurité dans leur intégralité.

La voie qui permettra de sortir de l'impasse politique actuelle passe par l'engagement, le compromis, le respect mutuel et dépend du comportement des dirigeants des deux parties. Cela suppose également d'accepter – tant par les paroles que par les actes – que la solution des deux États est la seule option pacifique qui répond aux aspirations nationales de deux peuples : Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de l'État de Palestine, à féliciter la Chine de la compétence avec laquelle elle préside les travaux du Conseil de sécurité ce mois et à la remercier d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé sur la situation actuelle et des efforts incessants qu'il déploie pour régler cette question inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour de l'ONU dans l'intérêt de la paix et de la justice.

Depuis notre dernier débat en janvier, nous avons communiqué presque toutes les semaines avec le Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation critique en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, du fait des politiques et mesures illégales et destructrices appliquées par Israël. Dans chaque communication au Conseil, nous avons tenté d'attirer d'urgence l'attention sur les graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises systématiquement par la Puissance occupante, notamment ses forces d'occupation et ses colons terroristes. Nous avons également appelé à une mobilisation urgente, en vertu du droit international, pour contraindre Israël à mettre un terme à ses crimes et ses violations, qui infligent une immense souffrance à la population civile palestinienne, attisent les tensions et déstabilisent la situation pour

détruire la solution des deux États et saboter les chances d'un règlement pacifique.

Malheureusement, tout ceci n'a eu aucun effet. Le Conseil de sécurité reste paralysé et manque aux obligations que lui confèrent la Charte, le droit international et ses propres résolutions. Il continue – débat après débat, consultations après consultations et lettre après lettre – d'ignorer les appels mondiaux à prendre des mesures sérieuses pour panser cette plaie ouverte et purulente, honorer ses obligations en tant qu'organe international en promouvant un règlement du conflit qui aiderait le peuple palestinien à retrouver enfin sa liberté, ses droits et à bénéficier de la justice qui lui est refusée injustement, et instaurer la paix, la sécurité et la coexistence entre Palestiniens et Israéliens.

De fait, ce sont les objectifs principaux au cœur de chaque appel que nous lançons au Conseil, semaine après semaine, mois après mois, année après année, décennie après décennie. Nos appels sont tous pleinement conformes au droit international, et ils ne sont pas fondés sur des revendications ou des aspirations infondées. Rien de ce que nous demandons dans cette salle ne dépasse le cadre du droit, les paramètres de la justice ou les impératifs de la paix.

Pourtant, chaque fois que nous sollicitons le Conseil de sécurité, nous sommes réprimandés par un membre du Conseil et on nous dit que le moment ou l'endroit est mal choisi pour aborder la question, ou, ironie du sort, que le processus de paix risque d'être mis en péril parce que nous cherchons à exercer nos droits et demandons la paix, ou que les portes du Conseil sont tout simplement fermées, point. Quand sera donc venu le moment d'aborder le Conseil? Jusqu'à quel point faut-il que la crise dégénère pour que le Conseil se décide enfin à agir?

Après des années de retenue – des années marquées par un déclin dramatique de la situation jusqu'à un point dangereux; des années de pertes incalculables et de souffrance pour le peuple palestinien; des années de destruction de la solution des deux États et d'obstruction aux perspectives de paix; et des années d'immense dommage causé à la crédibilité du Conseil de sécurité et à la primauté du droit international – nous ne pouvons plus attendre et nous ne pouvons plus accepter d'autres excuses et d'autres prétextes, nationaux ou autres, qui justifient les violations du droit et des droits de notre peuple par la Puissance occupante, et ce en toute impunité.

Sur le terrain, l'attrition corrosive de la solution des deux États liée aux activités de colonisation illégales menées par Israël se poursuit sans relâche. La confiscation et l'annexion de facto de terres, la construction de colonies, la construction du mur, la démolition de maisons et de biens palestiniens, et le transfert forcé de civils palestiniens ne ralentissent pas, et ce au mépris total et en violation flagrante du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'en dérision éhontée des appels de la communauté internationale à mettre un terme à toutes les activités de colonisation israéliennes.

Durant le débat public tenu le 26 janvier (voir S/PV.7610), nous avons entendu clairement les réaffirmations du caractère illégal des activités de colonisation israéliennes et les appels unanimes à arrêter toutes ces politiques et mesures. Nous avons au contraire été témoins de l'intensification de ce comportement illégal, qui ne fait que fragmenter plus avant le territoire de notre État et compromet gravement la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Des milliers de dunums supplémentaires de terres palestiniennes ont été confisqués par Israël en Cisjordanie, avec plus de 2 300 dunums concernés par des procédures d'expropriation au sud de Jericho et plus de 1 200 dunums au sud de Naplouse en l'espace de seulement une semaine. Les démolitions de maisons par la Puissance occupante ont également connu une escalade alarmante, comme l'ont signalé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, avec plus de 586 maisons ou structures démolies et plus de 700 Palestiniens déplacés de force ou jetés dans la rue depuis le début de l'année.

Les réfugiés bédouins palestiniens sont particulièrement touchés par les démolitions, et des communautés entières risquent d'être transférées de force. Bien sûr, la période récente a également été marquée par l'avancement de plans de construction de centaines de nouveaux logements dans les colonies, notamment au cours de la semaine écoulée, lorsque la Puissance occupante a décidé de construire non moins de 250 logements, qui vont accueillir des milliers de colons israéliens supplémentaires, lesquels viendront s'ajouter aux plus de 650 000 colons déjà transférés

illégalement vers le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La sombre réalité est que, d'après l'organisation israélienne La Paix Maintenant, le nombre de logements qui doivent être construits dans les colonies israéliennes a augmenté de 250 % au cours du premier trimestre de 2016, par rapport à la même période l'an dernier. Par conséquent, nous nous voyons dans l'obligation de poser les questions suivantes au Conseil : Cela ne remet-il pas sérieusement en question, une fois de plus, la crédibilité de l'engagement professé par Israël à la solution des deux États ou à mettre fin à son occupation de nos terres? Comment peut-on concilier ces faits, de quelque manière que ce soit, avec les appels lancés clairement par le Conseil à Israël pour qu'il mette un terme à ses activités de colonisation et à toutes ses tentatives de modifier la démographie, le caractère et le statut des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, conformément à ses propres résolutions? Quand le Conseil amènera-t-il Israël à rendre des comptes pour ces violations et insistera-t-il sur le respect de cette condition la plus élémentaire afin de faire respecter la loi, de lever cet obstacle majeur à la paix et de préserver les chances de réalisation de la solution des deux États?

Parallèlement à ses activités de colonisation de nos terres, Israël poursuit son agression à l'encontre de notre peuple, et le nombre de victimes palestiniennes ne cesse d'augmenter à la suite de raids militaires quotidiens menés par les forces d'occupation israéliennes et des actes de violence et attentats terroristes commis par des colons israéliens extrémistes, qui sont en grande partie alimentés par l'incitation et les déclarations incendiaires des responsables du Gouvernement israélien, y compris le Premier Ministre et des membres de son gouvernement, et des personnalités religieuses extrémistes.

Depuis le début des troubles actuels en octobre 2015, plus de 200 hommes, femmes et enfants Palestiniens ont été tués, et la puissance occupante n'a pas restitué les dépouilles d'un grand nombre d'entre eux, les privant de leur dignité même après leur mort. Comme elles l'avaient fait durant la guerre contre Gaza en 2014, les forces d'occupation ont également continué de recourir à une force excessive, et ont fait plus de 16 000 blessés, dont des milliers d'enfants et de femmes, au cours des six derniers mois. Au cours de cette même période, plus de 4 000 Palestiniens ont été également mis en détention, et sont venus grossir les rangs de plus de 7 000 Palestiniens, dont 450 enfants, qui sont actuellement emprisonnés ou détenus par Israël.

Nos enfants et nos jeunes sont particulièrement pris pour cible et traumatisés par cette occupation cruelle, étant donné que les forces d'occupation israéliennes appliquent ouvertement une politique consistant à « tirer pour tuer ». Des enfants âgés de seulement 13 ans ont été abattus en toute impunité. Les histoires d'enfants et de jeunes palestiniens tués en plein jour, y compris ceux qui ont été victimes d'assassinats extrajudiciaires commis par les forces d'occupation, sont devenus si nombreuses qu'on ne peut pas les raconter. Pourtant, nous avons essayé, dans nos lettres hebdomadaires adressées au Conseil, d'attirer l'attention sur ces meurtres brutaux et de communiquer les noms de ces personnes innocentes dont les vies ont été emportées violemment et perdues tragiquement.

Face à cette agression implacable de l'occupation, les enfants palestiniens, génération après génération, sont marqués à jamais et le tissu de notre société, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir, a été détruit. Et pourtant, le Conseil de sécurité continue de garder le silence et le peuple palestinien continue de se voir refuser la protection dont elle a besoin d'urgence et à laquelle elle a droit au regard du droit international humanitaire. La réalité est qu'on laisse une population civile sans défense à la merci d'une brutalité impitoyable de cette occupation militaire qui dure depuis près d'un demi-siècle, une occupation armée jusqu'aux dents, qui dispose d'armes les plus meurtrières et les plus sophistiquées.

Nos demandes de protection ont été accueillies avec compassion, au mieux, et avec indifférence, au pire, et on nous a demandé à maintes reprises de nous montrer « raisonnables » à propos de ce que le Conseil peut ou ne peut pas faire, en dépit des décisions adoptées par le Conseil lui-même, y compris les résolutions 605 (1987) et 904 (1994), appelant clairement à la protection du peuple palestinien, et en dépit de l'étude des précédents, dont les résultats ont été communiqués par le Secrétaire général au Conseil en octobre 2015, et qui n'a même pas fait l'objet d'un débat sérieux. Comme on a pu le voir tout au long de l'histoire, le manquement à l'obligation de protéger ne fera qu'alimenter l'impunité et le mépris pour la vie des Palestiniens de la part d'Israël, mettant en danger encore plus de civils innocents. Il n'y a même pas eu un seul débat au sein du Conseil de sécurité sur la protection. Les membres du Conseil de sécurité devraient avoir honte d'avoir agi ainsi.

Face à la situation explosive actuelle, la passivité et le silence du Conseil de sécurité sont révoltants. Pour éviter que la situation ne continue de se détériorer et pour préserver les perspectives de paix, il faut agir de façon responsable sans plus tarder. Nous avons entendu dire à maintes reprises que le statu quo est insoutenable, mais en réalité, il n'y a pas de statu quo et la situation, loin d'être statique, se dégrade chaque jour, et nous nous dirigeons vers une implosion.

Le Conseil ne peut pas rester les bras croisés en attendant qu'éclate la prochaine crise ouverte. Il est illogique et inacceptable de continuer à essayer d'apaiser Israël, qui fait preuve d'intransigeance et d'un mépris arrogant et irresponsable de la loi. Il faut amener Israël à rendre des comptes pour ses crimes et ses violations des droits de tout un peuple, y compris le droit à l'autodétermination et à la liberté, une fois pour toutes. Nous l'avons déjà dit dans cette salle et nous devons le répéter : c'est une crise existentielle et nous ne pouvons plus attendre.

Par conséquent, nous agirons de façon responsable pour nous acquitter de nos devoirs envers le peuple palestinien et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir sur la scène internationale, et notamment ici à l'ONU dans le plein respect du droit international, en utilisant tous les moyens diplomatiques, politiques, juridiques et non-violents pour améliorer la situation de notre peuple, alléger ses souffrances et faire des progrès en vue de parvenir à la réalisation de ses droits, à la justice et à la paix.

Nous avons donc entamé nos efforts et nous continuons d'appeler le Conseil à agir en adoptant une résolution claire et ferme pour traiter des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans l'immédiat, notamment, l'illicéité de la campagne de colonisation israélienne et ses effets catastrophiques sur la solution des deux États; la montée de l'extrémisme et de la violence des colons israéliens à l'encontre des civils palestiniens et la nécessité d'assurer leur protection; ainsi que l'urgence de déployer des efforts aux niveaux régional et international, en particulier dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, pour définir un horizon politique crédible et encourager les parties à désamorcer cette situation explosive, à rétablir la confiance et à s'acquitter de leurs obligations et engagements juridiques en vue du règlement de toutes les questions relevant du statut final et pour parvenir à une paix juste, durable et globale.

Des consultations sont en cours avec l'Égypte, en sa qualité de représentant des États arabes au Conseil de sécurité, ainsi qu'avec nos autres partenaires au sein du Comité ministériel arabe en vue de prendre décision quant au moment qui convient pour agir officiellement. Nous nous félicitons de l'appui apporté par toutes les parties concernées à cet effort et des appels lancés au Conseil pour qu'il s'acquitte de ses devoirs en ce qui concerne la question de Palestine avant que la situation ne se dégrade davantage, avant que davantage de vie innocentes ne soient perdues et avant que la solution des deux États ne soit reléguée aux oubliettes de l'histoire.

À cet égard, nous saluons également les efforts entrepris par le Quatuor, ainsi que par le Gouvernement français. Nous notons que l'initiative française en particulier souligne l'urgence de la question – une question qui ne peut pas être mise à l'écart ou reportée en attendant que toutes les autres crises au Moyen-Orient soient réglées et qui, si elle n'est pas réglée, ne fera qu'alimenter l'impunité israélienne et créer un terrain plus fertile pour la radicalisation des deux côtés – et met l'accent sur la nécessité d'engager un processus collectif, avec un engagement sérieux et l'appui des partenaires internationaux et régionaux, y compris en prévoyant un rôle pour le Conseil de sécurité, pour aider les parties à résoudre tous les questions relevant du statut final et pour mettre finalement un terme à l'occupation et au conflit dans son ensemble.

Le moment est venu de cesser de gérer le conflit. Ce conflit n'est pas insoluble. Sa solution est connue depuis longtemps et elle est fermement ancrée dans les résolutions des Nations Unies, dans le Mandat de Madrid et dans l'Initiative de paix arabe. La communauté internationale doit aller au-delà des slogans et des expressions d'attachement aux droits de l'homme, à la justice et à la solution des deux États pour mobiliser réellement la volonté politique de régler le conflit. L'atténuation de la crise humanitaire en Palestine ne pourra jamais remplacer une solution juste en tant qu'objectif ultime.

Il est surréel d'observer les expressions d'indignation collective de la communauté internationale face à la déplorable situation humanitaire dans la bande de Gaza, comme si elle était due à une incontrôlable catastrophe naturelle plutôt que causée par une catastrophe due à l'homme – ce qu'elle est vraiment – sauvagement infligée par la machine de guerre et par le blocus illégal imposé par Israël – par air, terre et mer – qui a isolé, appauvri, traumatisé et

déshumanisé toute la population civile palestinienne de Gaza. Malgré les regrettables et profondes divisions politique en Palestine et les efforts de longue haleine visant à parvenir à la réconciliation et à l'unité en tant qu'urgence nationale, l'impossibilité de combler le fossé ne peut servir de prétexte pour maintenir en prison 1,8 million de personnes et les forcer à vivre dans les ruines de la guerre et des privations de masse.

Compte tenu de cette réalité et outre les incessants assauts d'Israël contre la population civile palestinienne et la colonisation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, comment peut-on espérer que notre peuple, les jeunes en particulier, continue de croire au droit international et aux promesses de la communauté internationale de le faire respecter? Comment peut-il encore espérer que cette injustice va prendre fin? Et, en l'absence de tout espoir et de toute foi, comment est-il possible de conjurer le désespoir et de repousser la vague de radicalisation et d'extrémisme qui sévissent dans notre monde?

Il est plus que jamais temps de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien sous cette occupation étrangère illégale et de garantir la réalisation de ses droits humains inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté dans son État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à un juste règlement de la terrible situation de la PalestinE, de la crise de réfugiés la plus ancienne au monde. Si la raison, la responsabilité et les obligations juridiques échouent à faire bouger le Conseil, alors réfléchir aux immenses souffrances humaines causées par cette occupation inhumaine pourra peut-être susciter sa compassion et l'amener à agir en invoquant sa responsabilité morale.

Il y a tant d'histoires à raconter, mais je me contenterai d'en narrer une aujourd'hui pour terminer mon intervention. Lors d'une visite effectuée dernièrement au camp de réfugiés d'Aida en Cisjordanie, un Premier Ministre australien, M. Michael Baird, a rencontré un groupe de jeunes enfants palestiniens et a demandé à l'un d'eux ce qu'il rêvait de devenir quand il serait grand. Réponse de l'enfant :

> « Il est difficile de faire des rêves quand on sait qu'ils ne deviendront pas une réalité ».

Quand les enfants sentent qu'ils ne peuvent même pas rêver, alors il nous faut reconnaître l'étendue du désespoir et du naufrage humain que cette occupation et ce conflit ont causés. Nous devons aussi reconnaître l'étendue de notre échec. Nous ne pouvons plus ignorer qu'il est urgent d'agir et de ne pas différer le moment d'agir. Leur redonner espoir, réparer cette injustice historique, faire de la paix une réalité et préserver l'avenir des générations futures d'enfants palestiniens et israéliens en dépendent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Une fois de plus nous sommes réunis ici pour parler du Moyen-Orient, d'Israël et des Palestiniens. Nous nous réunissons continuellement au Conseil pour tenir ce débat. Nous assistons à de longues discussions sur la nature du conflit et nous entendons de nouvelles propositions visant à le régler. Mais, au fond, le conflit n'est pas très difficile à comprendre, et la solution est claire..

Pendant 67 ans, Israël a cherché la paix. Malgré des décennies de guerre et de rejet, nous n'avons jamais abandonné cet objectif. Israël a pu finalement faire la paix avec deux courageux dirigeants arabes, le Président Sadate et le Roi Hussein, qui ont choisi de déposer les armes. Ils ont préféré la voie de la coopération et du partenariat plutôt que les tourments de la guerre et du conflit. Cela a été la clef de la paix avec l'Égypte en 1981. Cela a été la clef de la paix avec la Jordanie en 1994. Et c'est la clef de la paix avec les Palestiniens aujourd'hui.

Les Palestiniens méritent la paix. Ils méritent un avenir plus brillant et meilleur. C'est pourquoi je voudrais être clair. Le jour où les dirigeants palestiniens rejetteront la terreur et la violence, le jour où ils se rallieront à la coexistence et à la coopération, ce jour-là il y a aura la paix. Mais est-ce cela que les dirigeants palestiniens veulent vraiment? Veulent-ils vraiment la paix? Si les personnes réunies ici pensent que cela est vrai, alors elles devront expliquer quelques faits dérangeants.

Le premier est que les dirigeants palestiniens refusent de condamner le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants israéliens. Je voudrais demander à tous ceux qui sont ici présents dans cette salle si la vie d'Israéliens importe.

Le deuxième est que l'Autorité palestinienne glorifie le terrorisme et les terroristes. Ils donnent à des places publiques les noms d'auteurs d'attentats-suicides et collent leurs posters sur les murs des écoles. Dites-moi, depuis quand terrorisme devient-il héroïsme?

Le troisième est que Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, refuse même de s'asseoir avec le Premier Ministre Netanyahu. Comment pouvons-nous faire la paix si nous ne pouvons même pas nous parler? Tout dernièrement, le Ministre palestinien des affaires étrangères, Riyad Al-Maliki, a dit haut et clair

> « Nous ne reviendrons pas en arrière et nous ne nous asseoirons pas avec les Israéliens pour des négociations directes ».

Nous comprenons que les membres du Conseil peuvent ne pas avoir de réponses à ces questions. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi nous n'exigeons pas de réponse.

L'État d'Israël et le peuple israélien n'ont plus de temps pour attendre des réponses. Cela fait des dizaines d'années que nous sommes confrontés au terrorisme palestinien. Rien que ces derniers mois, les Israéliens ont subi une vague incessante d'attaques quotidiennes menées par des terroristes palestiniens : plus de 300 attaques distinctes en 176 jour, soit deux attaques terroristes par jour, tous les jours, pendant six mois. Voilà la réalité. Trente-quatre personnes ont été tuées et des centaines d'autres ont été blessées. Quel a été la réaction des dirigeants palestiniens? Ont-ils stoppé les appels quotidiens à la violence qui alimentent le bain de sang? Y a-t-il eu une condamnation claire de leur part? La réponse est non. Au lieu de condamner ces attaques, elles les encouragent. Elles récompensent les terroristes et leurs familles en leur versant un salaire mensuel. Plus l'attaque est effroyable, plus le crime est effroyable, et plus le paiement est élevé. Dans la société palestinienne, les terroristes sont traités en héros.

Cette année, nous avons tous pris part à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme. Le 8 mars, Journée internationale de la femme, la télévision officielle de l'Autorité palestinienne a qualifié Dalal Mughrabi de modèle pour les femmes palestiniennes. Pour ceux qui ne sauraient pas ou ne se souviendraient pas de qui il s'agit, Dalal Mughrabi était une terroriste. En 1978, elle a détourné un bus israélien et a assassiné 38 innocents, parmi lesquels 13 enfants. Voilà la femme dont les Palestiniens ont fait un symbole national.

Ce sont des faits qu'il ne nous semble jamais entendre évoquer dans cette salle. En revanche, certains n'ont que trop hâte de justifier et d'excuser la terreur et la violence palestiniennes. Nombreux sont ceux pour qui il est pratique de ne tenir aucun compte de cette vérité fondamentale : l'incitation perpétuelle à la haine et la glorification permanente de la violence sont directement responsables du meurtre d'Israéliens innocents.

Pour beaucoup de Palestiniens, l'incitation à la haine est une réalité quotidienne. Les enfants vont à l'école pour y entendre des histoires dont les terroristes sont les héros. Les adolescents allument la télévision pour être abreuvés d'un flux constant d'images de haine et de violence. Les jeunes adultes se rendent à la mosquée pour entendre des prêches qui diabolisent Israël et appellent à sa destruction, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Cette réalité a des conséquences meurtrières. Le 17 janvier, une jeune mère israélienne peignait la porte de sa maison lorsqu'elle a été brutalement attaquée par un terroriste palestinien de 16 ans. Elle a été poignardée à maintes reprises à l'entrée de sa maison. Sachant que ses enfants étaient à l'intérieur, à quelques mètres de là, elle a combattu le terroriste avec héroïsme. Alors même qu'elle se vidait de son sang, elle l'a empêché de retirer le couteau de son propre corps. Avec ses toutes dernières forces, elle a veillé à ce que le terroriste ne puisse pas se servir à nouveau de ce couteau pour attaquer ses six enfants.

Cette femme s'appelait Dafna Meir. Dafna était une infirmière originaire d'Otniel, une épouse aimante et la mère de six enfants. À ses obsèques, son mari, Natan, a déclaré :

> « Tu m'as laissé six trésors, et je les garderai en sécurité pour toi. Ma Dafna, il n'y en a pas deux comme elle. Ma Dafna, merci pour tous les moments que j'ai passés avec toi. »

L'un de ces trésors, Renana, la fille aînée de Dafna, a dit :

> « Je n'ai pas seulement perdu une mère, j'ai perdu ma meilleure amie. Il est difficile de penser que nous ne rirons plus ensemble, que nous ne nous disputerons plus, que tu ne seras pas avec moi le jour de mon mariage ou le jour de la naissance de mon enfant. »

Aujourd'hui, Natan et Renana sont présents avec nous dans la salle; ils sont assis derrière moi. Ils ont perdu une épouse et une mère. Ils ont payé le plus douloureux des tributs.

Il nous faut nous demander pourquoi c'est arrivé. Qu'est-ce qui motive un garçon de 16 ans à poignarder à mort un autre être humain? L'adolescent palestinien – il

a été arrêté – nous a donné la réponse pendant ses aveux. Il a dit que ce qui l'avait poussé à vouloir tuer un juif – n'importe quel juif – était une émission diffusée sur la télévision palestinienne. La culture palestinienne de la haine et de l'endoctrinement constants est responsable de la mort de trop nombreux Israéliens, et elle est directement responsable du meurtre de Dafna Meir.

L'heure est venue d'obtenir de vraies réponses; l'heure est venue d'obtenir la vérité. Puisque personne d'autre ne veut poser les questions difficiles, je vais m'en charger. Au nom du peuple d'Israël, au nom des victimes israéliennes, et au nom de la famille de Dafna Meir, je vais poser la question à l'observateur de la Palestine ici présent. M. Mansour, allez-vous condamner les Palestiniens qui commettent des attaques de terreur contre les Israéliens?

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : [Inaudible]

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Nous le disons sans arrêt. Vous devriez le dire en arabe, et non en anglais. Vous devriez l'enseigner dans vos écoles. Vous devriez mettre fin à la haine. Vous devriez arrêter de baptiser des rues des noms de terroristes. Il suffit de regarder les places de Ramallah. Il suffit de regarder les rues de Djénine. Vous baptisez les rues des noms de terroristes.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : [...] contre l'incitation à la haine. Êtes-vous prêt à venir assister à ces réunions en présence des Américains?

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Nous condamnons tous les terrorismes – en hébreu, en anglais, en arabe.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous condamnons le meurtre de tous les civils innocents, y compris les civils palestiniens. En faites-vous autant?

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Vous les payez. Vous payez les familles des terroristes.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : En faites-vous autant?

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Vous glorifiez le terrorisme. Vous devriez avoir honte de le faire.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Vous devriez avoir honte de glorifier le terrorisme.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Vous devriez avoir honte de tuer des milliers d'enfants palestiniens.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Vous devriez avoir honte de ne pas dire « Nous condamnons tous les actes de terreur, point ». C'est ce que nous disons. Nous condamnons tous les actes de terreur. Voilà ce que je veux que vous disiez, M. Mansour. Vos propos sont traduits en cinq langues. Vous pouvez le dire tout de suite.

Le Président (*parle en chinois*) : Je prie le représentant d'Israël de bien vouloir poursuivre sa déclaration.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Le silence est parfois assourdissant, mais dans notre région, le silence tue. L'heure est venue pour les autorités palestiniennes de mettre fin à leur silence et de commencer à agir comme des leaders. M. Mansour, vous ne parvenez pas à condamner le terrorisme; vous ne parvenez pas à dire ici : « Je condamne tous les actes de terreur. » Vous ne parvenez pas à le dire ici. Les gens vous regardent. Les enfants palestiniens sont tournés vers vous en ce moment même, et vous ne parvenez pas à dire « Je condamne tous les actes de terrorisme. » Une seule phrase, et vous n'arrivez pas à la dire. Une seule phrase, et vous ne la dites pas. Vous devriez avoir honte de cela. Vous devriez avoir honte de ne pas être capable de le dire.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Vous nous opprimez. Vous êtes assis sur nos vies. Laissez-nous tranquilles. Laissez mon peuple être libre.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Vous devriez avoir honte.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : C'est vous qui devriez avoir honte. Vous êtes l'occupant. Vous êtes le colon.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Nous avons entendu vos excuses, mais nous n'avons entendu aucune condamnation.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Laissez-nous tranquilles.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Autour de cette table, nous savons tous – ou presque tous – ce que signifie être un leader, un dirigeant. Les dirigeants assument leurs responsabilités. Les dirigeants disent les choses. Les dirigeants éduquent. Dans l'intérêt de la prochaine génération, voilà la leçon que les Palestiniens doivent retenir. Le jour où les dirigeants

palestiniens, comme M. Mansour, condamneront publiquement – publiquement – la terreur qui cible les Israéliens, le jour où ils mettront fin à leur campagne de haine et de violence, le jour où le respect de tous les êtres humains – tous – sera enseigné dans les écoles palestiniennes, ce jour-là ils trouveront un partenaire prêt à œuvrer avec eux à la promesse de la paix. L'État d'Israël et le peuple israélien continuent d'espérer que ce jour viendra bientôt.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, M. Murray McCully.

M. McCully (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général de son exposé complet et pragmatique.

Samedi prochain, cela fera deux ans que les négociations entre Israël et les Palestiniens sont suspendues. Entre-temps, la violence a augmenté, l'implantation de colonies de peuplement s'est poursuivie et la confiance entre les deux parties s'est érodée encore davantage. Le Conseil, quant à lui, est resté largement les bras croisés.

Il est communément admis au Conseil et au sein de la communauté internationale que la solution des deux États est la seule voie à suivre pour résoudre ce problème. Or, aujourd'hui, il devient de plus en plus évident que cette solution s'éloigne au point de devenir inaccessible et que si l'on continue comme ces deux dernières années sans action de la part du Conseil et d'autres acteurs, la solution des deux États sera enterrée. Dans ce contexte, il est difficile de comprendre pourquoi le Conseil de sécurité n'a pas adopté une seule résolution sur cette question depuis plus de sept ans et comment il a pu assister sans mot dire à la disparition de la solution des deux États.

Qu'est-ce que la communauté internationale attend donc du Conseil de sécurité dans les circonstances difficiles d'aujourd'hui? Premièrement, elle attend du Conseil qu'il réaffirme la solution des deux États comme la seule voie vers une paix sûre et durable. Et elle compte à n'en pas douter que le Conseil condamnera la violence de part et d'autre, ainsi que la poursuite des implantations de colonies, comme des obstacles inacceptables à une telle solution. Deuxièmement, elle attend du Conseil qu'il appuie et dynamise les efforts déployés en dehors du Conseil au sein du Quatuor, parmi les membres de la Ligue des États arabes et par le biais de la conférence internationale proposée par la France. Ce travail est nécessaire pour rétablir la confiance et préparer les parties aux négociations. Et, troisièmement, le moment venu, elle attend du Conseil qu'il appuie un moyen de reprendre les négociations, peut-être par le biais d'une résolution sur les paramètres.

Les opinions divergent quant à la chronologie de certains de ces éléments. En particulier, il y a débat sur la question de savoir si une résolution du Conseil visant à préserver la solution des deux États, à mettre fin à la violence et à l'incitation à la haine et à faire cesser l'implantation de colonies de peuplement doit précéder la conférence proposée par la France ou la suivre. Mais je crois qu'il y a un large consensus sur la teneur de ces trois étapes.

Lorsque la Nouvelle-Zélande a proposé l'année dernière un projet de texte en l'absence d'autres solutions, on nous a persuadés, lors des consultations, qu'il n'y avait pas suffisamment d'appui pour qu'il puisse être adopté et que d'autres processus en cours pourraient être compromis par une décision du Conseil à ce moment-là. Or, la situation a continué de se détériorer et la menace pesant sur la solution des deux États est devenue plus grande. Par conséquent, dans les semaines à venir, la Nouvelle-Zélande va reprendre les discussions sur la chronologie et la teneur d'un projet de résolution ciblé, alors que les positions des représentants français et du Quatuor se précisent. Les efforts de ces parties sont essentiels, mais ils ne sont pas suffisants et ils ne peuvent dispenser le Conseil de la responsabilité qui lui incombe de diriger le processus. Nous sommes absolument convaincus qu'une résolution du Conseil de sécurité est un élément essentiel pour les étapes à venir. La seule question qui se pose est celle du calendrier et de son lien avec les processus externes. La Nouvelle-Zélande aurait du mal à comprendre comment un projet de texte avec l'objectif limité que j'ai décrit pourrait avoir trop de force pour être acceptable aux autres membres du Conseil.

D'aucuns, à l'inverse, pourraient ne pas être convaincus et pourraient souhaiter une résolution embrassant un champ plus vaste. Toutefois, d'après les opinions que nous avons pu recueillir, nous arrivons à la conclusion que, dans les difficiles circonstances actuelles, les positions extrémistes seraient presque certainement vouées à l'échec et ne feraient que condamner le Conseil à assister sans mot dire à la disparition de la solution des deux États. Notre tâche immédiate doit être de préserver cet objectif ultime et

de mettre tout le poids du Conseil derrière les premières mesures en ce sens. Je sais que certains préfèreraient que le Conseil ne joue aucun rôle et que d'autres affirmeront qu'une résolution pose des risques à ce stade. Mais le plus grand risque, et de loin, est que le Conseil ne fasse rien, alors que la solution des deux États est déclarée morte et enterrée. La Nouvelle-Zélande est donc déterminée à voir le Conseil se prononcer sur un plan clair au cours des semaines à venir.

Entre les travaux du Quatuor, la Ligue des États arabes, l'initiative française et d'autres, le Conseil de sécurité a un rôle vital à jouer. Nous travaillerons avec d'autres pour déterminer si un projet de résolution sera le moyen le plus indiqué d'appuyer les travaux du Quatuor et des ministres français et arabes avant ou après les autres initiatives en cours. Toutefois, que le Conseil prenne une initiative prochainement ou un peu plus tard dans l'année, nous pensons que cela permettra de lancer rapidement des discussions sur un projet de texte et de synchroniser l'examen de la question par le Conseil avec d'autres parties et initiatives extérieures.

Nous espérons que lors du prochain débat du Conseil sur le Moyen-Orient, il y aura plus de clarté et d'unité sur la voie à suivre.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Si je peux me permettre, nous venons d'apprendre qu'un attentat terroriste a été commis à Jérusalem. Un bus a explosé et des dizaines de personnes sont en train d'être évacuées. Nous espérons que cette attaque sera condamnée au cours du débat d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*) : Nous tenons aujourd'hui une séance solennelle du Conseil de sécurité, et c'est pourquoi je demande instamment à chacun de respecter l'ensemble du règlement intérieur provisoire du Conseil et de maintenir l'ordre dans la salle, afin de refléter la gravité de la question dont nous débattons. J'espère que toutes les personnes présentes ici respecteront cette directive.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de son exposé.

L'engagement des États-Unis en faveur de la paix au Moyen-Orient et de la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix est inébranlable. Beaucoup, à juste titre, sont frustrés en raison de l'absence de progrès. Nous le sommes également. Nous continuerons à appuyer fermement les efforts qui permettent de faire avancer le dialogue, la paix et le progrès, et à nous opposer à ceux dont ce n'est pas l'intention. Les progrès accomplis seront nés de choix difficiles faits par les deux dirigeants pour faire triompher la cause de la paix sur les politiques particularistes. Nous restons très préoccupés par la récente vague d'attentats terroristes et de violences et par l'absence totale de progrès des parties vers la solution des deux États. Il est important que les deux parties démontrent, par le biais de politiques et de mesures concrètes, une réelle volonté de parvenir à la solution des deux États en vue de réduire les tensions et de restaurer l'espoir en la possibilité de la paix.

Ce que nous avons vu sur le terrain et ce que des gens, comme la famille Meir présente ici aujourd'hui, ont vécu, est absolument intolérable. La récente vague de violence, qui dure depuis plus de six mois, a inclus des attaques à l'arme blanche, l'emploi d'armes à feu et des attentats commis au moyen de véhicules, y compris, comme l'Ambassadeur israélien vient de le dire, l'explosion d'un autobus à Jérusalem. Les actes de terrorisme ont détruit trop de vies, y compris celles d'Américains. Les victimes sont des soldats et des civils, des femmes enceintes et des mères, des Israéliens et des Palestiniens. Il faut que cela cesse. Soyons clairs et sans équivoque. Il n'est pas de justification ni de rationalisation du terrorisme. Le terrorisme est le terrorisme. C'est répréhensible, c'est sanglant et cela doit cesser. Quiconque aspire à instaurer un État palestinien viable et indépendant doit comprendre que se livrer à l'incitation à la violence ne sert qu'à compromettre cet objectif. Seule une issue politique, sans violence, permettra de réaliser cet objectif.

Les États-Unis continuent de demander aux dirigeants palestiniens, en public et en privé, de tout mettre en œuvre pour lutter contre toutes les formes d'incitation à la violence et condamner expressément les attaques terroristes. Tous les auteurs de violences doivent être traduits en justice, et la justice doit être aveugle, juste et équitable. Nous demeurons profondément préoccupés par la mort, le 24 mars, à Hébron, d'un agresseur palestinien qui a été abattu par un membre des forces de sécurité israéliennes, et nous suivons de près la procédure judiciaire engagée contre l'accusé. Nous notons qu'aujourd'hui, justement, des charges d'homicide ont été portées contre le soldat. Il est indispensable que tous les efforts possibles soient déployés pour faire preuve de retenue, parer à toute perte humaine évitable et désamorcer les tensions. Dans les cas où quiconque, d'un camp ou de l'autre, agit en dehors de la loi, il faut qu'il réponde de ses actes.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, les États-Unis sont fermement opposés aux activités de peuplement. Elles sont incompatibles avec l'engagement du Gouvernement israélien vis-à-vis de la solution des deux États et jettent le doute à ce sujet. C'est pourquoi nous sommes profondément troublés par le fait que, depuis le 1er janvier, un certain nombre de terres de Cisjordanie ont été déclarées par Israël terres de l'État, ce qui implique l'expropriation de quelque 250 hectares de terres au sud de Jéricho et 100 hectares au sud de Bethléem. La semaine dernière, le Gouvernement israélien a poursuivi la construction de centaines de logements dans des colonies de peuplement de Cisjordanie se trouvant à différents stades du processus de planification. Nombre de ces logements sont situés au-delà de la barrière de séparation et s'enfoncent profondément à l'intérieur de la Cisjordanie. Ces opérations – le processus d'expropriation foncière, d'expansion des colonies de peuplement et de légalisation des avant-postes – sont blâmables et portent atteinte de façon fondamentale aux perspectives de solution à deux États. De même, nous sommes profondément troublés par les démolitions et les expulsions entreprises par les autorités israéliennes à différents endroits de toute la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Comme nous l'avons fait savoir à maintes reprises, nous continuons d'attendre des deux camps qu'ils fassent la preuve par leurs actes et leur politique de leur engagement sincère à l'égard d'une solution à deux États.

Nulle part les Palestiniens ne souffrent davantage qu'à Gaza, où la lenteur du processus de reconstruction demeure préoccupante. Le carcan que le Hamas impose à la population de Gaza force la reconstruction à marquer encore plus le pas, car les impôts qu'il lève et les matériaux de construction qu'il détourne laissent les Palestiniens de Gaza beaucoup moins équipés qu'ils ne le seraient autrement pour reconstruire leurs logements, leur collectivité et leurs infrastructures. L'annonce vient d'être faite aujourd'hui que l'armée israélienne avait découvert il y a 10 jours un tunnel s'étendant en territoire israélien à partir de Gaza. Nous avons tous l'obligation de veiller à ce que les matériaux de reconstruction soient utilisés pour ce à quoi ils sont censés servir. Nous demeurons profondément préoccupés par les conditions humanitaires qui règnent à Gaza. Les États-Unis ont versé une contribution initiale de 43,4 millions de dollars dans le cadre de l'appel d'urgence de 403 millions de dollars lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et destiné à ses activités en Cisjordanie et à Gaza, et nous remercions ceux qui, au Conseil et au sein de la communauté internationale, ont versé des contributions. Mais beaucoup trop peu nombreux sont ceux qui ont proposé des ressources. Nous demandons aux autres de se joindre aux États-Unis pour faire face à ces besoins considérables. Nous notons que le Gouvernement israélien a étendu la zone de pêche palestinienne au large de la côte de Gaza de six à neuf milles marins, ce qui, espérons-nous, permettra d'améliorer quelque peu les moyens de subsistance des pêcheurs palestiniens à Gaza.

Sur la question, brièvement, du processus politique, ainsi que l'ont conjointement déclaré en février les chefs de représentation des membres du Quatuor à Munich, le statu quo est intenable et des mesures significatives sont nécessaires d'urgence pour stabiliser la situation et corriger les tendances négatives sur le terrain. Les deux parties doivent démontrer par leur politique et leurs actes l'authenticité de leur engagement envers une solution à deux États, afin de rétablir la confiance et d'éviter une escalade. Nous pensons que le rapport attendu du Quatuor permettra d'éclairer les discussions internationales sur la meilleure façon de faire progresser la solution à deux États.

En ce qui concerne, maintenant, la situation toujours épouvantable qui règne en Syrie, nous nous félicitons de la tenue du troisième cycle de pourparlers intra-syriens, lesquels viennent de reprendre à Genève la semaine dernière, et nous remercions l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, de ses efforts. Comme le prévoit la résolution 2254 (2015), le seul moyen de régler durablement la crise syrienne est un processus politique ouvert, conduit par les Syriens, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, notamment la mise en place d'une autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs, formée sur la base du consentement mutuel et dans des conditions propres à assurer la continuité des institutions de l'État.

C'est l'objet même des efforts entrepris par le Groupe international de soutien pour la Syrie et du processus que M. de Mistura cherche à faire avancer à Genève. Nous sommes éminemment conscients du fait que les pourparlers de Genève et que la situation sur le terrain en Syrie sont profondément imbriqués. Le succès ou l'échec enregistré dans un domaine influe sur les autres. Les enjeux sont énormes. Et assurément, en ce qui concerne tant la cessation des hostilités que l'amélioration de l'accès humanitaire, on peut et on doit faire mieux. La cessation des hostilités se maintient dans

certaines parties du pays, où elle a permis d'améliorer la réalité de la vie quotidienne de nombreux Syriens, mais les violations se poursuivent. Nous demeurons particulièrement perturbés par les attaques que continue de mener le régime contre des parties à l'accord de cessation des hostilités. Non seulement ces violations font du tort aux civils syriens et des morts, mais elles mettent également à rude épreuve les autres parties à l'accord de cessation des hostilités, dont beaucoup font d'importants efforts pour faire preuve de retenue. Le comportement du régime ne peut que renforcer la position de groupes tels que le Front el-Nosra, qui cherchent en permanence à mettre à mal la cessation des hostilités. Nous continuons de presser l'opposition de ne pas se laisser entraîner dans la violence par les agissements du Front el-Nosra et du régime. Nous avons exhorté l'opposition à rester en conformité avec le régime de cessation des hostilités. Il faut mettre un coup d'arrêt à l'escalade de la violence à Alep et dans d'autres zones, y compris Lattaquié, Hama et la banlieue de Damas, où les événements récents menacent sérieusement la viabilité de l'accord.

Pour que l'on comprenne la dimension humaine des violations de l'accord de cessation des hostilités, je veux dire juste un mot sur le docteur Hassan Al-Araj, cardiologue respecté du nord de Hama qui a été tué dans une frappe aérienne la semaine dernière. À l'heure actuelle, il reste très peu de médecins à Hama, et il n'y a plus de cardiologues. Ceux dont le cœur nécessite des soins n'auront plus personne.

Une fois de plus, le régime syrien doit mettre fin au massacre et à la violence, et il doit faire bien davantage en ce qui concerne l'accès des organisations humanitaires aux zones assiégées et difficiles d'accès. Sur les 4,1 millions de Syriens qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès, l'ONU a été autorisée à approcher seulement 249 000 personnes cette année – 249 000 sur 4,1 million, soit à peine plus de 6 % des habitants de ces zones. La raison principale en est claire : c'est l'obstruction délibérée à laquelle se livre le régime syrien, y compris en contestant les statistiques démographiques de l'ONU, ce qui est le nouveau dispositif trouvé pour interdire l'acheminement de l'aide aux populations affamées. Le régime a éprouvé cette nouvelle stratégie dans les banlieues damascènes d'Irbin, de Zamalka et de Zebdin, alors que ces trois zones avaient l'autorisation de recevoir la fourniture d'une assistance, mais que celle-ci était suspendue pour cause de renégociation entre l'ONU et le régime syrien autour du nombre exact de personnes ayant besoin d'assistance. Au lieu de nourrir la population, l'ONU est ainsi forcée de négocier et renégocier le nombre exact de personnes mourant de faim qu'elle pourra alimenter. Pour ceux qui sont pris au piège dans les zones assiégées, où les gens sont délibérément affamés et privés à dessein d'accès à l'aide internationale, l'ONU a été autorisée à joindre, sur les 486 000 habitants présents sur les 18 zones assiégées, seulement 12 localités et 152 500 personnes. Nous devons faire mieux, et nous devons le faire rapidement car les habitants meurent littéralement de faim.

Nous saluons à ce titre les efforts déployés par l'ONU dans le cadre du pont aérien récemment mis en place avec succès pour acheminer des vivres aux quelque 4000 résidents de Deir el-Zor assiégés par Daech, tout en soulignant la problématique que constitue encore la nécessité de faire face aux besoins de l'ensemble des 200 000 habitants de la ville. Nous espérons également que le récent voyage de l'ONU à Daraya permettra l'acheminement immédiat de l'aide à sa population, qui n'a pas reçu une miette d'aide depuis 2012. Le monde assiste ainsi à une campagne intentionnelle d'affamement massif de la population en temps réel. Tous les acteurs, y compris le régime, doivent permettre que les vivres parviennent à la population qui se meurt, littéralement, en attendant.

Nous en appelons une fois de plus au régime syrien afin qu'il se conforme au droit international, y compris la résolution 2254 (2015), et aux exigences de la communauté internationale, et qu'il autorise les pourvoyeurs d'aide à parvenir à tous les Syriens qui sont dans le besoin. Les mesures qui doivent suivre, en Syrie, sont aussi urgentes que claires. Il faut mettre en place une cessation permanente des hostilités et un accès humanitaire intégral aux populations et mettre un terme à la violence et tous les États Membres doivent appuyer la transition politique en Syrie.

M. Delattre (France) : Je voudrais, Monsieur le Président, commencer en remerciant le Secrétaire général pour son intervention et son engagement.

Les accords d'Oslo signés en 1994 avaient, dans un grand moment d'espoir, fait de la création d'un État palestinien vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël la clef de la résolution de ce conflit historique. Néanmoins, plus de 20 ans après ces accords, la création d'un État palestinien n'a jamais semblé aussi éloignée. La progression quotidienne de la colonisation israélienne morcelle le territoire palestinien pour le réduire à une portion congrue et remet en cause la viabilité d'un futur État. La violence structure les rapports entre Israéliens

et Palestiniens, que ce soit les actes de terrorisme, les attaques individuelles ou le poids de l'occupation. La vague de violence dont l'intensité persiste depuis 6 mois a conduit à des centaines de morts et des milliers de blessés.

L'éloignement des peuples palestinien et israélien est sans précédent. Il nourrit une radicalisation des opinions publiques qui ne semblent plus croire à la possibilité d'une coexistence pacifique de deux États. Cette dimension n'est pas la moins inquiétante.

Dans ce contexte, le statu quo est un leurre. Le statu quo est mécaniquement une régression, une régression de tous les jours qui nous éloigne pas à pas de la possibilité de voir un jour émerger une solution à deux États. Nous devons regarder en face la dure réalité du terrain : si rien n'est fait, l'horizon fragile de la solution à deux États disparaîtra et le risque d'un embrasement généralisé se renforcera encore.

Face à ce constat implacable, le message que porte la France depuis plusieurs mois se résume à une phrase : l'impératif de recréer un horizon politique crédible pour sauver la solution à deux États, car cette solution est la seule à même de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État et des Israéliens à la sécurité.

Ainsi qu'en atteste la persistance de ce conflit, nous savons qu'il n'existe pas de voie aisée. Néanmoins, le choix de repousser la question et de chercher tant bien que mal à « gérer » et à contenir le conflit n'est pas celui de mon pays. La conviction de la France est que nous devons prendre nos responsabilités pour agir, y compris, le moment venu, via le Conseil de sécurité.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, nous estimons que la mobilisation collective de la communauté internationale est aujourd'hui la seule voie possible pour avancer.

Sous l'impulsion du Président de la République et du Ministre des affaires étrangères, la France a donc décidé de lancer une initiative pour redonner un horizon politique crédible au processus de paix. Notre action se veut coopérative, inclusive et graduelle.

Coopérative tout d'abord. L'Envoyé spécial de la France, l'Ambassadeur Pierre Vimont, a conduit dans ce but des consultations larges et approfondies auprès des parties et des principaux acteurs régionaux et internationaux avant de formuler ses propositions. Inclusive ensuite. Notre initiative se veut complémentaire de l'action conduite par le Quatuor, l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis. Face à la difficulté de la tâche, nous aurons en effet besoin de l'engagement commun de tous les acteurs pour réussir. Graduelle enfin. Compte tenu de l'éloignement des positions des parties, il serait illusoire de rechercher une relance immédiate des négociations. Notre objectif est donc en priorité de briser la spirale négative que nous constatons, de prendre les décisions nécessaires pour préserver la solution à deux États, et de recréer sur cette base une dynamique politique positive.

Ainsi que l'a annoncé le Président de la République au Caire, la France se propose donc d'organiser à Paris début juin une réunion ministérielle qui rassemblerait notamment les membres du Quatuor, les membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, ainsi que d'autres acteurs régionaux et européens. Cette réunion aura trois objectifs : tout d'abord, réaffirmer le soutien de la communauté internationale à la solution des deux États et les grands principes de résolution du conflit. Nous nous appuierons sur lerapport que présentera le Quatuor et qui fournira l'un des fondements de notre action. Le deuxième objectif consiste à rassembler les engagements concrets que pourra apporter la communauté internationale. Nous mettrons en place à cet effet des groupes de travail pour produire un « paquet » global d'incitations qui pourrait comprendre notamment un partenariat spécial européen, la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe, ainsi que des garanties économiques et de sécurité. Le troisième objectif vise à définir le calendrier, les objectifs précis et la méthode d'une conférence internationale que nous souhaitons organiser à l'automne. Celle-ci aura pour objectif de poser les bases d'une relance d'un processus de négociation crédible dans un cadre internationalement agréé.

Depuis l'adoption de la résolution 181 (II) votée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1947, la solution à deux États a été la boussole collective de l'Organisation. La France a conscience de la difficulté de la tâche s'agissant d'un conflit sur lequel tant de bonnes volontés ont échoué. Nous estimons pourtant qu'il est de notre responsabilité collective de ne pas renoncer, de ne jamais renoncer. Notre ambition n'est pas de prétendre pouvoir, seuls, réussir là où d'autres ont buté. L'ambition de la France est d'être un trait d'union, de mettre à profit notre expérience et nos liens avec les parties et la région pour faire émerger une démarche consensuelle. C'est cette méthode exigeante qui nous paraît la mieux à même d'avancer, d'avancer en terrain

solide et de créer les conditions, encore une fois, d'une négociation crédible.

Concernant la situation en Syrie, la France a salué la reprise des pourparlers inter-syriens à Genève le 13 avril dernier sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, qui dispose de notre plein soutien dans la poursuite de sa médiation. Nous saluons également l'approche constructive de l'opposition, qui s'est engagée dans les négociations de Genève malgré les provocations du régime.

Nous nous félicitons que l'objectif annoncé de la reprise des pourparlers concerne la question, décisive entre toutes, de la transition politique. Les négociations entre le régime et le haut comité de négociation doivent porter sur les termes d'un compromis permettant de mettre en œuvre le Communiqué de Genève, et en particulier une autorité de transition, dans les six prochains mois, ouvrant la voie ultérieurement à la rédaction d'une nouvelle Constitution par les Syriens et la tenue d'élections dans des conditions libres et équitables sous 18 mois.

Toutes les demi-mesures ou arrangements unilatéraux que le régime pourrait déclarer à la suite de ce simulacre d'élections n'auront pas de valeur, n'étant pas le fruit d'un accord avec l'opposition conformément à la résolution 2254 (2015).

Nous déplorons l'aggravation de la situation sur le territoire syrien ces dernières semaines avec l'intensification constatée des attaques du régime. Ces pratiques démontrent que lerégime poursuit ses exactions et viole la trêve, menaçant ce faisant les efforts de la communauté internationale en faveur d'une solution politique. Or, sans accord politique, il n'y aura pas de paix durable en Syrie.

Enfin, parallèlement à la cessation des hostilités, la France estime que l'accès complet, sûr, sans entrave ni condition préalable, de l'aide humanitaire aux populations affectées est une priorité de tout premier plan. Le régime syrien et Daech portent sur cette question aussi, d'une importante responsabilité. Sur ce point également, des pressions renforcées et efficaces doivent donc être exercées sur le régime. Ces actions du régime syrien qui mettent en péril les négociations de Genève doivent cesser.

Monsieur le Président, permettez-moi enfin de dire un mot sur le Yémen, pour exprimer notre espoir que les délégations se réuniront rapidement autour de la table de négociations en vue de la reprise des pourparlers qui devaient initialement avoir lieu ce lundi 18 avril. La relance des négociations constitue un véritable espoir. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra envoyer rapidement un signal fort aux parties pour appuyer cette nouvelle dynamique et pour apporter tout son soutien au travail de l'Envoyé spécial des Nations Unies. Cet espoir pour l'avenir du Yémen doit être d'autant plus encouragé et accompagné que la dégradation de la situation humanitaire se poursuit dans le même temps. En outre, le risque terroriste au Yémen s'accroît chaque jour. Les groupes Al-Qaida dans la péninsule arabique, mais aussi Daech, profitent de l'instabilité et étendent leur influence dans le pays. L'engagement de bonne foi des parties au conflit en vue d'un règlement politique pour le Yémen et une affirmation claire de l'engagement du Conseil de sécurité sont donc d'autant plus urgents.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous entendons parfois dire que, compte tenu du nombre important d'autres crises, le conflit palestino-israélien a perdu de son importance dans le cadre des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes en total désaccord avec ce point de vue. Il faut intensifier les efforts visant à régler la question palestino-israélienne. Nous considérons que la principale tâche à mener aujourd'hui est de mettre en place des conditions propices à la reprise des négociations.

La situation sur le terrain demeure tendue et en proie à de nouvelles vagues de violence. Depuis octobre 2015, les affrontements ont fait plus de 200 victimes palestiniennes et plus de 30 victimes israéliennes. Dans ce contexte inquiétant, le Gouvernement israélien poursuit sa politique du fait accompli, par l'implantation de colonies de peuplement, la confiscation de terres, la démolition d'habitations appartenant à des Palestiniens, mettant en péril la solution des deux États.

À cet égard, il importe plus que jamais que la communauté internationale envoie un message clair pour prévenir le déclenchement d'une nouvelle spirale de violence et insiste sur la nécessité d'une reprise rapide des négociations. Les médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient doivent jouer un rôle moteur en vue de reprendre la voie politique et diplomatique.

Les réunions ministérielles du Quatuor organisées à Vienne en octobre 2015 et à Munich en février 2016, à l'initiative de la Russie, avaient pour but d'amener les parties à prendre de nouveau des mesures constructives en vue d'une normalisation de

la situation et de la réalisation de progrès pour aboutir à des accords durables et mutuellement acceptables sur la base du droit international connu de tous. Nous espérons que le prochain rapport du Quatuor proposera une analyse objective de la situation sur le terrain et des recommandations aux parties, et qu'il permettra d'apaiser les tensions et d'offrir des perspectives politiques en vue d'un règlement de la question.

Nous ne saurions non plus oublier Gaza. La situation humanitaire dans la bande de Gaza demeure extrêmement difficile et risque à tout moment de déboucher sur une nouvelle crise dangereuse. Si des progrès ne peuvent être accomplis pour régler les problèmes rencontrés dans la bande de Gaza, surmonter le blocus et reconstruire les infrastructures détruites par Israël durant l'été 2014, de nouveaux affrontements ne peuvent être exclus.

Assurer l'unité palestinienne est une question particulièrement importante pour la reprise du processus de paix. Nous nous félicitons de la tenue de réunions entre des représentants du Fatah et du Hamas en février et mars à Doha et au Caire pour discuter de la formation d'un gouvernement d'unité nationale et de l'organisation d'élections présidentielle et législatives. Malgré les difficultés auxquelles se heurtent les négociations entre le Fatah et le Hamas, nous continuons de proposer notre assistance pour venir à bout des divisions entre Palestiniens.

Nous saluons les efforts faits par tous les membres de la communauté internationale pour parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit palestino-israélien. De telles mesures et initiatives doivent cependant être clairement adaptées et viser à obtenir des résultats précis. Les principaux critères d'évaluation de l'efficacité de tels efforts en vue de la reprise des négociations sont une bonne compréhension de leur valeur ajoutée.

Nous partageons le malaise de la plupart des membres du Conseil de sécurité concernant l'inaction du Conseil s'agissant de nos efforts visant une solution à la crise entre la Palestine et Israël. En effet, le plus récent document du Conseil de sécurité sur la question est la déclaration présidentielle S/PRST/2009/14, adoptée en 2009 à l'initiative de la Russie. En 2011, les États-Unis ont opposé leur veto au projet de résolution publié sous la cote S/2011/24 concernant la question des colonies de peuplement et, en 2014, il y a eu une abstention – soit un veto secret – dans le vote sur le projet de résolution publié sous la cote S/2014/916. Dans le cadre de ce dernier vote, il y a eu deux votes contre et cinq absentions mais, dans les grandes lignes, tout a été fait pour bloquer le projet de résolution et ne pas permettre de faire entendre l'avis du Conseil de sécurité. Dans chacun de ces cas, la Fédération de Russie a voté pour ces projets de résolution. Ces résultats des travaux du Conseil ne sont bien entendu pas très impressionnants. Le Conseil peut et doit faire plus, y compris afin de mettre en œuvre l'initiative de la Russie d'organiser une visite du Conseil de sécurité au Moyen-Orient.

S'agissant de la Syrie, nous considérons qu'il faut tirer parti de la cessation des hostilités dans le pays et du dialogue intersyrien à Genève sous les auspices de l'ONU afin de parvenir à un règlement politique durable. À cet égard, nous nous félicitons du lancement d'un deuxième cycle de pourparlers, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Nous continuerons d'aider les forces armées syriennes à lutter contre les groupes terroristes armés internationaux tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra. Nous accordons une grande importance aux activités menées par les équipes spéciales du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) chargées du cessez-le-feu et de l'accès humanitaire.

Nous pensons que la déclaration prononcée aujourd'hui à ce sujet par le représentant des États-Unis était déséquilibrée, non objective et contre-productive.

Nous considérons que de bons résultats peuvent être obtenus dans le cadre d'un dialogue intersyrien constant et productif, conformément aux dispositions du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), aux décisions du GISS et de la résolution 2254 (2015). Tous les secteurs de la société syrienne qui ne se sont pas impliqués dans des activités terroristes, y compris les Kurdes, doivent prendre part à ce dialogue. Nous insistons une nouvelle fois sur le fait que la délégation de l'opposition à Genève doit être vraiment représentative et ne pas baser sa participation aux négociations sur des conditions préalables. Nous considérons que les questions humanitaires doivent être examinées en adoptant une approche globale, objective et dépolitisée. Ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront être réglées de manière efficace et durable.

S'agissant du Yémen, nous appelons à la mise en place d'un cessez-le-feu total entre toutes les parties au conflit. Nous considérons que le nouveau cycle de négociations doit commencer sans plus tarder. Il est à notre avis important de garantir un accès humanitaire sans entrave et de lever tous les types d'embargo. La

normalisation rapide de la situation concernant les points d'entrée des cargaisons commerciales, avant tout et surtout de celles transportant de la nourriture, de l'eau et des médicaments, apaisera considérablement les souffrances de la population yéménite.

La situation en Libye demeure complexe et incertaine. Les efforts visant à rétablir l'unité, en s'appuyant sur l'Accord politique de Skhirat, sont trop lents. Cela n'est pas surprenant si on se souvient que l'intervention étrangère a clairement porté un coup terrible à l'État libyen. En attendant, les terroristes gagnent du terrain dans des régions du pays revêtant une importance stratégique, et les problèmes socioéconomiques et humanitaires s'aggravent. Néanmoins, la solution ne peut être trouvée que sous conduite libyenne. Pour cela, il faut poursuivre les efforts patients déployés sous l'égide de l'ONU pour faire participer au dialogue toutes les forces influentes de toutes les régions du pays. C'est pourquoi la récente décision de l'Union européenne d'inscrire certains participants clefs au processus politique sur sa liste des sanctions nous a rendu perplexes. Cette démarche risque d'accentuer les antagonismes entre les Libyens.

Pour aider efficacement les Libyens, notamment à lutter contre la menace terroriste croissante, les initiatives doivent être dûment coordonnées, avec la pleine participation des acteurs régionaux. Certaines informations laissent cependant penser que certains partenaires internationaux pourraient avoir des objectifs non déclarés en Libye. Il faut apporter une aide, mais uniquement dans le cadre du droit international, afin que, dans les années à venir, nous n'ayons pas à regretter les erreurs commises.

La situation difficile au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les troubles politiques et militaires, les graves problèmes socioéconomiques, et le fait que les groupes terroristes étendent leur influence et que les conditions de vie des populations se détériorent exigent des efforts collectifs adaptés pour stabiliser la région. Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle le plus important à cet égard.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Notre délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Moyen-Orient reste touché par une réalité politique complexe – produit de la guerre, de l'ingérence étrangère et du terrorisme – qui est le résultat de l'interventionnisme militaire et de l'absence d'accords politiques en vue de régler les conflits dans la région. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix entre Israël et la Palestine constitue le principal obstacle à la stabilité de la région. C'est pourquoi nous concentrerons notre propos sur cette question.

Dans cette situation complexe pour la région, la solution à l'occupation de la Palestine par Israël reste bloquée au niveau du processus politique tandis que, d'autre part, la Puissance occupante consolide le processus de colonisation de terres palestiniennes. Les mesures mises en place par Israël pour dénaturer, en pratique, la solution des deux États au détriment des aspirations légitimes de la Palestine, perdurent du fait de la passivité du Conseil de sécurité, qui n'exige pas qu'Israël cesse de commettre des actes de violence à l'encontre de la population palestinienne et mette fin aux politiques d'expansionnisme et de colonisation illégales dans les territoires palestiniens. De toute évidence, l'inaction du Conseil alimente l'impunité d'Israël, qui continue de commettre toutes les formes d'agression contre des hommes, des femmes et des enfants palestiniens.

Nous tenons à mettre l'accent sur certains faits graves qui empêchent de réaliser la solution des deux États pour mettre un terme à la crise israélo-palestinienne. L'occupation israélienne de longue date permet de consolider la politique de colonisation des terres palestiniennes. À cet égard, nous tenons à souligner que l'appui fourni par le Gouvernement israélien aux colons s'est renforcé en 2015 par rapport aux années précédentes. Il convient également de souligner que durant le premier trimestre de 2016, les constructions de logements ont augmenté de 250 % par rapport à la même période l'année dernière. Tout ceci est confirmé par l'expansion de l'occupation illégale de territoires, qui se traduit par le fait que plus de 650 000 colons vivent dans plus de 260 colonies en Cisjordanie, notamment dans certains quartiers de Jérusalem-Est. À cela s'ajoute l'usurpation de terres palestiniennes décrétées « terres domaniales » ou « propriétés publiques » par les autorités israéliennes.

Outre la politique de colonisation, il convient de signaler que les autorités israéliennes continuent de démolir des logements, dans certains cas sous prétexte que les Palestiniens n'ont pas de permis de construire,

dans d'autres sous prétexte d'infliger des châtiments collectifs à des familles palestiniennes pour des crimes commis par certains de leurs membres.

Du fait de ces pratiques abusives, entre janvier et avril 2016, les autorités israéliennes ont détruit 586 logements ou structures dans des communautés vulnérables de la région, en particulier en zone C, jetant plus de 700 personnes dans la rue. La Puissance occupante semble ne pas se préoccuper du fait que nombre de bâtiments démolis avaient été construits grâce à l'aide internationale, et encore moins du fait qu'un grand nombre de ces démolitions se situent dans des zones où les familles palestiniennes vivent dans la pauvreté et viennent grossir encore davantage les rangs des réfugiés. Les colonies israéliennes sont illégales et le Conseil de sécurité doit mobiliser l'unité politique nécessaire pour les condamner, comme l'espère l'ensemble de la communauté internationale.

En outre, la violence crée une situation extrêmement triste au vu des histoires personnelles de ses victimes. Néanmoins, il faut remettre les faits dans leur contexte. Nous pourrions remplir cette salle de victimes de la violence en Palestine. Nous poudrions en remplir la salle de l'Assemblée générale. Je parle ainsi pour essayer de donner une idée de ce qui se passe en Palestine.

L'origine de la situation en Palestine est l'occupation de son territoire par Israël. La violence dans les territoires occupés est alarmante du fait des actes criminels incessants commis par la Puissance occupante contre les Palestiniens sous prétexte de renforcer la sécurité suite aux attaques commises par des Palestiniens contre des Israéliens, attaques que notre pays condamne fermement. Néanmoins, sachant que l'occupation israélienne du territoire palestinien est à l'origine de cette violence, et compte tenu du déséquilibre des forces entre Israël et la Palestine, nous dénonçons avec force les réactions disproportionnées, les détentions administratives, les châtiments collectifs et les exécutions extrajudiciaires qu'inflige la Puissance occupante à la population palestinienne.

D'autre part, nous dénonçons les détentions administratives, qui constituent une violation des droits de l'homme, d'autant plus que cette pratique se développe et touche également des mineurs. Selon certains rapports, 78 % des Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, soit près de 5 400 personnes, dont 264 mineurs, seraient détenus pour des raisons de sécurité, et leurs conditions de détention sont plus dures que celles de la population carcérale en général.

Les arrestations arbitraires de Palestiniens par les autorités israéliennes s'accompagnent souvent d'exactions et d'actes de torture commis par la Puissance occupante. Un rapport publié récemment montre que sur les 149 Palestiniens assassinés par les forces de sécurité israéliennes en 2015, 77 ont été tués durant des incidents liés à des agressions contre des Israéliens, ce qui signifie que les 72 autres ont été victimes des actes disproportionnés et des agressions de la Puissance occupante aux points de contrôle, durant la répression de manifestations ou des opérations de routine. Dans de nombreux cas, les victimes ne posaient aucune menace à la sécurité ou à la vie des membres des services de répression. Nous insistons pour que toute personne soupçonnée de crimes contre des civils soit déférée devant la justice, et nous espérons qu'il sera un jour mis fin à l'impunité et que ces personnes seront amenées à rendre des comptes.

Face à la violence systématique dont font l'objet les Palestiniens, nous exhortons le Conseil à prendre en compte la demande de créer un système de protection internationale des civils palestiniens dans les territoires occupés, conformément à la quatrième Convention de Genève et à la résolution 904 (1994). À cette fin, comme nous l'avons déjà proposé à cet organe, on pourrait envisager une présence des organismes humanitaires du système des Nations Unies déjà déployés en Palestine, lesquels, dans les limites de leurs compétences spécifiques, pourraient exercer des fonctions de protection de la population civile.

La situation humanitaire à Gaza reste délicate du fait du blocus et du siège auxquels est soumise sa population depuis 2007. À cela s'ajoute l'agression militaire commise par Israël durant l'opération Bouclier protecteur menée en 2014, qui a coûté la vie à 2 251 Palestiniens, dont 1 462 civils, parmi lesquels 551 enfants.

Les efforts internationaux en faveur de la reconstruction de Gaza se heurtent à l'absence de coopération d'Israël et au maintien du blocus. La réparation et la reconstruction de logements, d'écoles, d'hôpitaux et d'infrastructures de service sont considérablement limitées par les interdictions et les restrictions diverses imposées par Israël à l'entrée et à la sortie de biens et de matériaux à destination et en provenance de Gaza, ainsi que par la menace de nouvelles attaques et de nouvelles destructions

israéliennes. Israël doit mettre fin au blocus inhumain imposé aux Palestiniens de Gaza en violation du droit international humanitaire.

Nous estimons que la question palestinienne représente un des échecs les plus cuisants du Conseil de sécurité. Le Conseil trompe des millions de Palestiniens qui lui font confiance depuis 60 ans pour agir en sa qualité de garant de la paix et de la sécurité internationales et trouver une solution à ce conflit. Cependant, non seulement l'occupation et le processus de colonisation des territoires palestiniens se poursuivent, mais ils progressent, faisant payer un lourd tribut en vies humaines, et soumettent la région à un climat de violence permanent.

La Palestine est en train de vivre l'une des plus grandes tragédies et injustices de l'histoire contemporaine. Certains membres du Conseil sont directement responsables de l'inaction de cet organe face à cette tragédie. Nous nous demandons jusqu'à quand le peuple palestinien devra attendre. Pourquoi le Conseil de sécurité permet-il à Israël de commettre des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire? Pourquoi le Conseil de sécurité maintient-il une politique du deux poids, deux mesures dans ce contexte? Combien d'enfants palestiniens devront mourir avant que le Conseil réagisse?

Si nous sommes convaincus que le règlement de ce conflit passe par la voie politique, nous attachons de l'importance à tous les efforts visant à relancer le processus de paix, qui est dans l'impasse depuis plus de 20 ans. Nous examinons de bonne foi et dans un esprit constructif toutes les initiatives qui visent à faire avancer les négociations en vue de relancer les pourparlers de paix, sur un pied d'égalité entre Palestiniens et Israéliens, pour parvenir à un règlement politique négocié sans exclusive qui mettra un terme définitif au conflit, sur la base de la solution des deux États, de la reconnaissance du droit des Palestiniens à vivre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ces éléments clefs des négociations ne peuvent pas être modifiés, même si la situation sur le terrain a évolué au détriment de la solution des deux États. Nous nous félicitons de ce que toutes les initiatives, notamment celles du Quatuor, de la Ligue arabe et l'initiative française, aient maintenu ces principes en tant que cadre de négociations en vue de parvenir à des résultats positifs.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, au nom de l'Espagne, je voudrais présenter mes condoléances aux Missions permanentes du Japon et de l'Équateur, pour le grand nombre de victimes suite aux séismes qui se sont produits ce week-end. Bien évidemment, nous voudrions condamner une fois de plus les actes terroristes, partout où ils se sont perpétrés.

Je vais d'abord parler de la question palestinienne, avant d'aborder brièvement les derniers événements survenus au Yémen et en Syrie et à la situation au Liban. Je vais essayer de respecter la règle des cinq minutes.

Cela fait maintenant six mois – en octobre –, que nous avons tenu un autre débat public sur le Moyen-Orient, sous la présidence espagnole du Conseil de sécurité (voir S/PV 7540), alors que venait de commencer la terrible vague de violences qui se poursuivent jusqu'à présent. Ces dernières semaines, la violence semblait avoir diminué, même si aujourd'hui les nouvelles ne sont pas aussi bonnes.

Nous l'avons dit à de nombreuses reprises et nous allons le répéter. La définition d'un nouvel horizon politique porteur d'espoir est le seul moyen de mettre définitivement fin à la violence et de faire des progrès permettant de parvenir à un règlement du conflit. C'est le seul moyen de garantir la sécurité d'Israël de façon durable. La définition d'un horizon porteur d'espoir est un tâche essentielle et urgente, étant donné que la viabilité de la solution des deux États est en péril.

Durant le débat tenu en octobre dernier (voir S/PV.7540), l'Espagne avait fait valoir que la communauté internationale devait s'impliquer pleinement dans la recherche d'une solution au conflit, par l'entremise d'une conférence internationale qui permettrait de relancer le processus de paix et d'éviter que la solution des deux États ne meure d'inanition. Par conséquent, nous appuyons les efforts qui sont actuellement déployés par la France pour organiser une conférence internationale sur le processus de paix. Nous pensons que telle doit être la priorité à ce stade, y compris au Conseil de sécurité.

Bien entendu, nous convenons que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer pour défendre la solution des deux États et a une responsabilité à cet égard. Toutefois, nous devons être très prudents quant à la manière dont nous nous acquittons de cette responsabilité et donner la priorité à la voie qui, en ce moment, semble offrir une possibilité réelle de faire des progrès en vue de la reprise du processus de paix. Comme je viens de

l’indiquer, cela signifie que nous devons privilégier la voie de la conférences internationale. De toute évidence, cette initiative serait absolument complémentaire aux travaux du Quatuor, et plus précisément à son initiative d’élaborer un rapport sur la situation sur le terrain au regard de la viabilité de la solution des deux États.

Nous espérons qu’après sa soumission, ce rapport guidera l’action du Conseil de sécurité visant à la réalisation de cet objectif, qui est partagé par toute la communauté internationale, qui n’est autre que préserver la solution des deux États. Toutefois, l’implication de la communauté internationale ne signifie pas que les parties doivent rester les bras croisés. Si elles sont vraiment engagées en faveur de la paix, elles doivent contribuer à la création, sur le terrain, des conditions propices à la reprise des négociations. Cela signifie qu’elles doivent éviter toute action susceptible de mettre en péril la solution des deux États.

L’exemple le plus patent à cet égard est l’implantation de colonies dans les territoires occupés, qui est illégale en vertu du droit international et qui représente l’une des principales menaces à la viabilité de la solution des deux États. Le Conseil de sécurité a indiqué à plusieurs reprises que les colonies de peuplement étaient illégales, notamment dans les résolutions 446 (1979) et 465 (1980).

Deuxièmement, Israël doit mettre un terme aux démolitions, aux déplacements forcés des populations et aux confiscations des territoires. Israël doit également prendre des mesures porteuses de transformation dans la zone C pour rétablir le climat de confiance nécessaire à la préservation de la solution des deux États.

Troisièmement et indépendamment de tout ce que je viens de dire, nous devons également continuer à condamner la violence – comme je l’ai fait au début de mon intervention –, qui ne peut être jamais justifiée. En particulier, les actes terroristes doivent être condamnés dans les termes les plus forts, partout et dans toutes les circonstances. De même, les deux parties doivent contenir toutes les formes d’incitation à la violence et s’abstenir de recourir à l’usage disproportionné de la force.

Enfin, je m’en voudrais de ne pas souligner que la réconciliation intra-palestinienne est également essentielle pour faire des progrès en vue de briser l’impasse dans laquelle se trouve le processus de paix. Nous espérons que grâce aux pourparlers de Doha entre le Hamas et le Fatah, ces parties appliqueront les accords précédents, ce qui se traduira par des progrès en vue de rétablir le contrôle de l’Autorité palestinienne sur Gaza et d’organiser des élections en Palestine.

Je voudrais maintenant aborder la question du Yémen. Les parties au conflit sont finalement parvenues à un accord de cessez-le-feu, qui, nous l’espérons, se consolidera et deviendra permanent, ce qui permettrait d’améliorer la tragique situation humanitaire qui règne dans le pays.

Les négociations devaient commencer aujourd’hui, mais elles ont été reportées. Nous espérons qu’il n’y aura pas de retards supplémentaires. Nous voudrions réitérer notre appui aux efforts de l’Envoyé spécial des Nations Unies pour le Yémen visant à faire avancer ces pourparlers et à ce qu’elles débouchent sur une solution sans exclusive garantissant la souveraineté, l’indépendance et l’intégrité territoriale du Yémen.

En ce qui concerne la Syrie, sept semaines se sont écoulées depuis l’entrée en vigueur de la cessation des hostilités. Le deuxième tour des pourparlers de proximité vient de commencer à Genève. Néanmoins, nous notons avec préoccupation que les combats se sont intensifiés, ce qui risque de remettre en question la résolution 2268 (2016). L’absence de progrès sur le volet humanitaire est également un signe de fragilité du processus. Par conséquent, nous demandons instamment à toutes les parties au conflit à mettre immédiatement fin aux attaques qui prennent pour cible tous ceux qui ont adhéré à l’accord de cessation des hostilités. Nous appelons à un engagement ferme en faveur des négociations en cours à Genève, en vue du lancement d’une transition politique. Enfin, nous appelons au plein respect du droit humanitaire. En particulier, nous demandons au Gouvernement syrien de revoir d’urgence sa politique concernant l’acheminement du matériel médical vers les zones assiégées.

Enfin, en ce qui concerne le Liban, je voudrais remercier le Secrétaire général des informations qu’il nous a fournies et de son engagement en faveur du Liban, qu’il a démontré par sa récente visite dans ce pays. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, une fois de plus, au peuple libanais qui a fait preuve de sens de responsabilité et de solidarité exemplaire, en accueillant un nombre extraordinaire de réfugiés. Dans le même temps, je voudrais exprimer mon inquiétude au sujet de l’impasse institutionnelle dans laquelle se trouve ce pays depuis très longtemps maintenant. Il importe au plus haut point que les forces politiques

au Liban parviennent le plus rapidement possible à un accord qui permette l'élection d'un nouveau Président.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider le présent débat public.

Au nom du peuple et du Gouvernement malaisiens, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes des séismes qui ont frappé l'Équateur et le Japon ce weekend. Nous souhaitons plein succès aux efforts de relèvement et d'assistance.

À l'instar de l'Espagne et du Venezuela, nous aussi nous condamnons tous les actes de violence.

Ma délégation salue chaleureusement la présence au présent débat du Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, M. Murray McCully, et du Secrétaire général Ban Ki-moon. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé, que nous avons suivi très attentivement. Nous sommes entièrement d'accord avec le message adressé par le Secrétaire général et le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères. La situation actuelle dans les territoires occupés est intenable et requiert du Conseil qu'il agisse en urgence.

La Malaisie s'associe aux déclarations qui doivent faire les représentants de l'Iran et du Koweït, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Dans le cadre du débat public d'aujourd'hui, ma délégation souhaite se concentrer uniquement sur le conflit israélo-palestinien, et ce pour deux raisons principales. La première est que de toutes les questions liées au Moyen-Orient le conflit israélo-palestinien est celui qui figure depuis le plus longtemps à l'ordre du jour des Nations Unies. Il est aussi ancien que l'ONU elle-même. Et, que nous voulions l'admettre ou non, l'interminable question palestinienne est l'élément central qui a déclenché différentes autres menaces contre la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, contrairement à ce qui est le cas pour tous les autres conflits au Moyen-Orient, le Conseil n'a pris aucune décision dernièrement concernant la question palestinienne. La dernière fois qu'une résolution du Conseil a été adoptée sur cette question, c'était il y a plus de sept ans, ce qui est en contradiction avec l'aggravation de la situation sur le terrain et les menaces croissantes à la solution des deux États. Le pire, c'est que le Conseil ne fait montre d'aucune volonté politique d'agir pour mettre fin à l'occupation israélienne illégale et préserver la solution des deux États, conformément au droit international, aux valeurs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et aux normes du droit international humanitaire. Il y a aussi le fait que le Conseil n'est manifestement pas désireux d'utiliser les instruments dont ils dispose s'agissant de la question palestinienne, contrairement à ce qu'il fait concernant la Syrie, le Liban et le Yémen. C'est pourquoi la Malaisie pense que cette question mérite toute notre attention au cours de la présente séance.

La Malaisie condamne énergiquement les assassinats extrajudiciaires perpétrés par les forces israéliennes contre des Palestiniens, notamment des enfants et des femmes. Le meurtre de sang-froid d'un jeune Palestinien par un soldat israélien à Hébron – le jeune a été tué d'une balle dans la tête alors qu'il était blessé et gisait sur le sol – est un cas clair de la politique israélienne qui consiste à tirer pour tuer. Il est tragique que s'il n'avait pas été filmé, l'incident aurai été considéré comme un énième acte d'autodéfense par l'armée israélienne et traité comme tel, et l'auteur s'en serait tiré à bon compte. Même si les autorités israéliennes avaient ouvert une enquête sur l'incident, nous doutons que justice aurait été faite, étant donné que seulement 3 % des enquêtes criminelles concernant des violences commises par les forces israéliennes et les colons ont débouché sur des inculpations.

Les faits sur le terrain liés à ce meurtre montrent qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé. Si cela avait été le cas, les forces israéliennes n'auraient pas réagi en prenant d'assaut la demeure familiale de celui qui a filmé l'incident en vue de le harceler et de l'intimider. Les colons israéliens n'auraient pas réagi en se rassemblant devant cette même maison pour le menacer. Le personnel médical israélien présent sur place ne serait pas resté indifférent au Palestinien blessé, alors même qu'il a été tué d'une balle dans la tête devant leurs yeux. Et le soldat israélien qui a appuyé sur la gâchette n'aurait pas reçu le soutien de plus de la moitié des Israéliens, comme le montre un sondage.

L'incident est le point culminant de la longue politique de déshumanisation systématique des Palestiniens, perpétuée par une culture de l'impunité libre de toute contrainte. C'est une idéologie d'extrémisme violent, sanctionnée par la puissance occupante et institutionnalisée par la société israélienne et ses institutions politiques, militaires et judiciaires. En d'autres mots, c'est ce que nous semons par notre

inaction et c'est ce que les Palestiniens récoltent de façon tragiquement horrible.

Une autre conséquence malheureuse de notre inaction et de la persistance de l'impunité est la rapide extension des colonies de peuplement israéliennes illégales. Cette année, Israël a poursuivi la construction d'unités de logement, l'expropriation de terres et les expulsions forcées, privant les Palestiniens de leur biens et de leurs habitations, transformant en sans-abri des centaines de Palestiniens, parmi lesquels des enfants. Comme rapporté par l'organisation non gouvernementale israélienne La Paix Maintenant, la construction illégale de colonies de peuplement s'est accrue de 250 % durant le premier trimestre de cette année, par rapport à la même période l'année dernière. Au fil des ans, les autorités israéliennes se sont emparées de plus de 85 % de la superficie totale du territoire historique de la Palestine.

La construction du mur de l'apartheid se poursuit aussi sans relâche, contre l'avis rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice. La construction, dernièrement, dans la vallée Cremisan de Bethléem restreindra gravement l'accès de quelque 60 familles palestiniennes à leur terres agricoles et détruira leurs moyens de subsistance. Lentement mais sûrement, les activités illégales de peuplement et le mur de l'apartheid fragmentent le territoire palestinien, sapent sa continuité et son intégrité territoriale, y compris Jérusalem-Est, et menacent physiquement la viabilité et les perspectives de la solution des deux États.

S'agissant de la situation à Gaza, comme le Secrétaire général l'a indiqué, nous sommes profondément préoccupés par la décision israélienne d'interdire l'importation de matériaux de construction pour la reconstruction de milliers de maisons et d'infrastructures endommagées ou détruites. Deux ans après l'offensive militaire israéliennes contre Gaza, non moins de 75 000 Palestiniens sont encore sans-abri. La communauté internationale doit agir pour mettre fin au blocus illégal et inhumain imposé à Gaza, en tant qu'il constitue le principal obstacle à la reconstruction et une forme de châtiment collectif qui viole de manière flagrante les normes internationales des droits de l'homme.

La Malaisie réaffirme qu'il importe que le Conseil use de tous les moyens dont il dispose pour le règlement du conflit israélo-palestinien, tout comme il le fait dans les cas de la Syrie, du Liban et du Yémen. Nous devons mettre fin à l'impunité avec laquelle agit Israël en lui rendant plus coûteux de maintenir le statu quo en Palestine occupée. L'apartheid n'aurait pas pris fin en Afrique du Sud si la communauté internationale était restée à observer sans rien faire. Au lieu de cela, elle a choisi d'agir en faisant monter le prix politique, économique et social, s'opposant de cette façon aux politiques discriminatoires et injustes qui violaient les normes internationales des droits de l'homme. La situation en Palestine occupée est encore pire.

Les questions les plus brûlantes qui requièrent une action urgente de notre part sont les colonies de peuplement illégales, le blocus imposé à Gaza et la nécessité de fournir une protection internationale au peuple palestinien dans les territoires occupés, conformément au droit international, y compris la Quatrième Convention de Genève. Comme l'indique le denier rapport (A/HRC/31/73) du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, une présence internationale est nécessaire pour protéger les Palestiniens contre les effets des politiques et des pratiques israéliennes liées à l'occupation.

Pendant sept ans, le Conseil a débattu sans rien produire. Pendant sept ans, il a été témoin de nombreuses atrocités. Pendant sept ans il a traîné les pieds, avec des conséquences désastreuses. Dans l'intervalle, durant ces sept années, beaucoup de sang a coulé, beaucoup de murs de la haine ont été érigés, de nombreux espoirs ont été anéantis et une société a été déshumanisée.

Nous prenons la parole aujourd'hui pour alléger nos consciences – ne rien faire n'est pas juste. Nous n'avons aucun problème avec Israël ni avec l'État juif, et nous ne sommes pas contre son droit à exister. Nous n'en avons jamais eu. Nous prions pour qu'Israël ne trahisse pas le commandement qui lui est fait d'aimer son prochain et qu'il cesse ses atrocités. Mais nous n'avons d'autre choix que de demander instamment au Conseil de commencer à porter témoignage de bonnes nouvelles, à utiliser les moyens dont il dispose, à préserver la solution des deux États et à apporter justice et paix sur ces terres troublées.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, région profondément déstabilisée où les conflits font rage et où la recherche de solutions à ces conflits a constitué une entreprise tragique qui n'a pas abouti. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, M. Murray McCully, et le remercions de ses observations judicieuses.

Nous souscrivons à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que les membres du Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU se réunissent une nouvelle fois à l'occasion de ce débat trimestriel réglementaire sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le climat politique global dans la région montre certains signes de progrès, quoique faibles ou incertains. L'accord conclu en 2015 avec l'adoption du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien a été indéniablement un accomplissement majeur dans une région où la diplomatie n'a réussi à engranger aucun succès notable ces 25 dernières années. La lueur d'espoir que nous entrevoyons désormais dans la région avec quelque progrès apparent dans la quête de règlements politiques aux conflits en Syrie et au Yémen, est davantage, espérons-le, qu'un sous-produit résiduel de l'accord obtenu avec l'Iran et de l'accord entre les grandes puissances et les puissances régionales s'agissant de régler cette question extrêmement complexe.

Volonté politique et détermination ont joué un rôle décisif dans l'obtention d'une solution. Nous estimons que, désormais, les grandes puissances et les puissances régionales doivent partir de l'accord conclu avec l'Iran et faire en sorte qu'il change véritablement la donne. En particulier, les puissances régionales doivent mettre de côté leurs rivalités, cesser d'attiser les conflits dans la région et tenir compte du coup de semonce qu'a tiré le terrorisme à leur porte même. En outre, nous pensons qu'il incombe aux puissances mondiales et régionales de partager les responsabilités et de faire usage de leur influence pour régler les conflits encore non résolus au Moyen-Orient, qui sont l'une des principales sources de friction au niveau international, provoquent des souffrances humaines à une échelle intolérable, et font affront à toutes les normes morales.

Le Moyen-Orient est un terrain fertile pour le terrorisme. Lors du débat public de la semaine dernière (voir S/PV.7670) sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, un consensus a été réaffirmé : le terrorisme et l'extrémisme violent sont des menaces mondiales qui transcendent les cultures et les frontières géographiques. Pour lutter efficacement contre cette menace croissante, nous devons fonder nos actions sur les valeurs communes incarnées par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Malheureusement, ces principes de base sont maintes et maintes fois enfreints, ce qui se traduit par une incapacité à édifier un ordre mondial ancré dans l'état de droit et la coexistence pacifique entre les nations et les peuples.

Cet état de choses entrave notre capacité d'affronter efficacement les moteurs de l'extrémisme violent que sont l'absence d'échanges équitables et proactifs avec des communautés clefs en mettant l'accent sur la prévention des conflits et le règlement de griefs de longue date dans les situations de conflit. Un exemple de conflit de longue date, qui est un malheureux exemple de l'incapacité collective de la communauté internationale à trouver un règlement juste et durable, est le conflit en Palestine.

Le conflit israélo-palestinien est devenu une source de divisions extrêmement douloureuses, depuis que les perspectives de parvenir à un règlement semblent s'éloigner toujours davantage. Les stratégies discriminatoires que le Gouvernement israélien applique d'une main lourde se sont révélées contre-productives en élargissant le fossé qui sépare les deux communautés et en attisant les éléments radicaux et extrémistes des deux camps. Nous notons avec préoccupation que les pourparlers de réconciliation entre le Fatah, le Hamas et d'autres factions palestiniennes n'ont pas abouti à un consensus concernant la question palestinienne. Nous regrettons la division palestinienne car elle empêche les Palestiniens de s'engager constructivement en faveur de la paix, tandis que la rhétorique d'incitation à la violence vient s'ajouter aux obstacles qui nuisent aux perspectives de paix.

Cela étant, la réalité est qu'Israël est la Puissance occupante et que ses tactiques compromettent sans cesse la possibilité d'une solution à deux États qui fait le consensus au sein de la communauté internationale et qui serait la voie la plus réaliste et la plus adaptée pour trouver une solution juste et durable à ce conflit. La manière déraisonnable dont les Forces de défenses israéliennes traitent les Palestiniens – en procédant à des arrestations et des détentions arbitraires, en prenant les infrastructures sociales civiles pour cible, en recourant aux châtiments collectifs avec la destruction de logements, à la suite de quoi des familles palestiniennes se retrouvent indigentes et sans logis, et, le plus grave de tous ces facteurs, en poursuivant l'implantation de colonies de peuplement – sont des manifestations claires d'une réticence systématique à faciliter la reprise des négociations et le règlement du conflit sur la base de

deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le rapport publié récemment par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient souligne que la destruction de maisons et de structures utilisées dans les activités de subsistance des Palestiniens a plus que doublé pendant la période considérée et que, à la mi-avril, les démolitions dépassaient déjà le total de l'année précédente. À maintes reprises, les membres du Conseil de sécurité ont insisté sur le caractère illégal des activités de peuplement et de leur poursuite, et ont convenu qu'elles étaient le facteur le plus défavorable à la viabilité de l'État palestinien. Malgré ces jugements, certains membres importants du Conseil de sécurité, tout en exprimant leur condamnation de ces pratiques, n'usent pas de leur influence pour faire en sorte qu'Israël mette un terme à la poursuite des activités de peuplement, laquelle constitue une violation flagrante des normes internationales des droits de l'homme et du droit international.

Depuis que nous avons rejoint le Conseil de sécurité en 2015, un certain nombre d'initiatives ont été lancées, à savoir la revitalisation du Quatuor pour le Moyen-Orient, les propositions visant à régler la question, notamment au moyen de consultations avec les deux parties, la convocation d'un groupe d'appui international, l'initiative française visant à organiser une conférence internationale pour relancer les pourparlers, l'option envisagée d'une protection internationale pour le peuple palestinien, et le recours à des moyens juridiques, diplomatiques et économiques qui rendraient la poursuite de ses politiques de peuplement illégales trop coûteuse pour Israël. Cependant, aucune de ces propositions n'a été acceptée ni n'a fait l'objet d'un suivi.

Ce manque systématique d'action directe et unifiée de la part de la communauté internationale ou du Conseil de sécurité met délibérément la question à l'écart et ne cesse d'assombrir les perspectives d'un règlement du conflit israélo-palestinien. Nous appelons le Conseil de sécurité à faire respecter le droit international, à s'acquitter de ses obligations pour promouvoir un règlement à ce conflit, à aider le peuple palestinien à jouir enfin de la liberté, des droits et de la justice qu'on leur refuse injustement, et à instaurer la paix, la sécurité et la coexistence entre Israël et la Palestine.

Pour terminer, nous continuerons d'insister sur la nécessité d'un consensus et de mesures décisives concernant des politiques claires et soutenues visant à régler ce conflit persistant. Au regard de la situation actuelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il est impératif que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, s'unissent autour des mêmes objectifs et agissent en conséquence. Nous avons une responsabilité collective de déployer tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que les politiques en faveur de la reprise des négociations soient mises en œuvre et que les Israéliens et les Palestiniens parviennent à des résultats tangibles s'agissant de convenir d'un règlement à deux États, dans le cadre duquel Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de son exposé. Pour enthousiasmantes qu'aient été les audiences des candidats au poste de Secrétaire général la semaine dernière, nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'étroite collaboration de l'actuel Secrétaire général pendant de nombreux mois encore.

S'agissant des audiences de la semaine dernière, il a été encourageant d'entendre les neuf candidats déclarés s'engager en faveur d'une solution à deux États, ce qui souligne l'unité de vues sur cette question. Et pourtant, les violences en Israël et dans les territoires palestiniens occupés se poursuivent. Le risque d'une brusque détérioration n'est que trop possible. Les causes fondamentales de la violence – l'incitation et les effets de l'occupation – demeurent. Le Royaume-Uni continuera à condamner fermement tous les actes de violence et de terrorisme. Les deux parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour calmer la situation. Cela est particulièrement important pendant la Pâque juive, car le passé récent a montré que les affrontements dans les lieux saints de Jérusalem peuvent rapidement dégénérer et se propager.

Il existe une solution. Nous devons tous œuvrer à des améliorations sur le terrain afin de rétablir l'espoir qu'une solution des deux États est encore possible. Sans cela, la poursuite du conflit et des souffrances est inévitable. D'abord et avant tout, les progrès doivent venir des parties elles-mêmes. Nous avons entendu à maintes reprises qu'elles restent attachées à une solution des deux États, mais trop souvent, cet engagement n'a pas été suivi d'effet. Israël doit renoncer à sa politique néfaste d'implantation de colonies de peuplement et cesser les démolitions de biens palestiniens. La forte augmentation des démolitions cette année continue de causer des souffrances terribles. La poursuite de

l'expansion des colonies de peuplement illégales et de l'annexion de terres compromet la viabilité physique d'une solution à deux États, comme le Secrétaire général nous l'a rappelé aujourd'hui. Si le Gouvernement israélien est réellement attaché à une solution des deux États, il doit inverser sa politique.

Les Palestiniens doivent également prendre les mesures nécessaires pour réunir la Cisjordanie et Gaza. La division qui persiste entre les deux territoires compromet sérieusement les chances de paix. Les informations faisant état de détournements à grande échelle de matériaux de reconstruction au profit du Hamas sont préoccupantes, et l'annonce aujourd'hui de la découverte d'un tunnel creusé à partir de Gaza vers Israël est extrêmement inquiétante. Nous espérons que la suspension du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza sera bientôt levée de façon à permettre l'entrée en toute sécurité des matériaux de construction indispensables. Les deux parties doivent s'employer à améliorer les conditions sur le terrain et prendre des mesures conformément aux accords passés pour se rapprocher d'une solution à deux États. Nous continuerons d'appuyer ce processus et nous attendons avec intérêt de contribuer à la réalisation de nouveaux progrès à la réunion du Comité spécial de liaison à Bruxelles. La poursuite du développement de l'économie et des institutions palestiniennes est indispensable.

Si la reprise de véritables négociations semble difficile à l'heure actuelle, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver la viabilité d'une solution à deux États et ramener les parties à une position où les progrès politiques sont possibles. Le Royaume-Uni, comme toujours, est prêt à appuyer cet effort. À cette fin, nous attendons avec intérêt le rapport du Quatuor, ainsi que de plus amples détails sur l'initiative française. Une coordination étroite des efforts internationaux dans les prochains mois peut contribuer à bâtir un consensus sur les principales menaces qui pèsent sur la solution des deux États et favoriser l'adoption de mesures pour y remédier et rétablir un véritable horizon politique.

Je voudrais maintenant passer brièvement à la Syrie. Nous avons accueilli avec satisfaction l'exposé présenté la semaine dernière par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, ainsi que la reprise de ses négociations indirectes avec le Gouvernement syrien et le Haut Comité des négociations de l'opposition à Genève. Nous espérons qu'elles pourront jeter les bases de négociations directes, conformément au cadre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à la résolution 2254 (2015). Toutefois, nous demeurons préoccupés par les informations faisant état de violations constantes de la cessation des hostilités. Les offensives du régime semblent destinées à encercler Alep. L'entrave mis par lui à l'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier à Daraya et dans d'autres zones de la périphérie rurale de Damas, aggrave les souffrances, et l'absence d'accord sur un mécanisme en faveur de la libération des personnes détenues arbitrairement ne fait que prolonger les horreurs pour un grand nombre de personnes, comme certains d'entre nous l'ont entendu lors d'une réunion émouvante jeudi dernier. Lorsque le Conseil a adopté la résolution 2268 (2016), nous avons exigé que les parties respectent leurs engagements en faveur de la cessation des hostilités, notamment en accélérant l'acheminement de l'aide humanitaire et en adoptant des mesures de confiance. Ces mesures avaient pour but de promouvoir un processus politique. L'incapacité à honorer ces engagements ne fait que saper ce processus et érode la confiance du peuple syrien.

Je voudrais terminer en lançant un appel à ceux qui ont une influence sur les parties, et en particulier sur le Gouvernement syrien. Nous devons faire clairement comprendre au régime qu'il doit honorer ses engagements, faire preuve de retenue et participer de bonne foi au processus politique. Tant que nous n'aurons pas vu de progrès sur ces points, il est normal que le Conseil reçoive des mises à jour régulières du Secrétaire général et de son Envoyé spécial dans une enceinte publique. Ceux qui entravent la paix ou y font obstruction doivent être entendus par tous. Ils ne doivent pouvoir se cacher nulle part.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance.

Avant d'aborder le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement japonais, ma sincère gratitude au Secrétaire général et aux dirigeants de nombreux États Membres, dont plusieurs de mes collègues ici au Conseil, pour leurs messages de sympathie et de solidarité avec le peuple japonais suite aux séismes qui ont frappé la région de Kumamoto dans l'ouest du Japon. Ces séismes ont tué plus de 40 personnes et en ont blessé plus de 1 000. Plus d'un millier de personnes se trouvent aujourd'hui dans des centres d'évacuation. Nos forces d'autodéfense, la police, les pompiers et les services médicaux travaillent 24 heures sur 24. Nous savons gré

aux nombreux pays et organisations qui nous ont offert leur aide. Le 16 avril, un terrible tremblement de terre a frappé également l'Équateur. Au nom du peuple et du Gouvernement japonais, je voudrais exprimer notre solidarité avec le peuple équatorien.

Pour gagner du temps, je limiterai ma déclaration à ses points saillants et distribuerai le texte intégral plus tard.

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est confrontée à des conflits, à des troubles sociaux et à l'extrémisme violent. Depuis que le Japon est devenu membre du Conseil de sécurité en janvier, j'ai entendu un grand nombre de rapports sur des situations humanitaires tragiques. Nous devons trouver le meilleur moyen de contribuer concrètement au maintien de la paix et de la sécurité internationales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En Syrie, au Yémen et en Libye, nous avons récemment vu des lueurs d'espoir quant à la possibilité de mettre définitivement fin aux conflits dans chacun de ces pays.

En Syrie, la cessation des hostilités, qui a commencé à la fin de février, a créé les conditions nécessaires pour faciliter l'accès humanitaire immédiat aux zones assiégées et difficiles d'accès, une amélioration propice au processus politique. Le nouveau cycle de pourparlers entre Syriens vient de commencer à Genève. Nous apprécions beaucoup les efforts inlassables déployés par M. Staffan de Mistura, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, et son équipe. Le Japon apporte son aide à la Syrie en fournissant de la nourriture, en contribuant à l'amélioration des conditions de vie et en assurant des formations professionnelles. À cet égard, il m'est agréable d'annoncer que le Japon a décidé d'accorder une aide supplémentaire de 11 millions de dollars en subventions pour la remise en état de trois centrales électriques en Syrie par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des notes à cet effet ont été échangées vendredi dernier ici à New York entre Mme Sima Bahous, Administratrice assistante du PNUD, et moi-même. Les groupes électrogènes offerts par le Japon à la Syrie dans les années 80 et 90 par le biais de notre fonds de développement continuent de fournir plus de 56 % de toute l'électricité en Syrie. Je crois que le projet contribuera à renforcer la résilience de la société syrienne et, partant, créera les conditions propres à encourager les Syriens à rester dans leur pays.

S'agissant du Yémen, le Japon se félicite de ce que la cessation des hostilités ait débuté dans tout le pays à partir du 10 avril. Nous avons cependant reçu la nouvelle décevante que les pourparlers de paix prévus au Koweït, avec la facilitation de l'Envoyé spécial, Ismail Ould Cheikh Ahmed, n'ont pas encore commencé. Nous exhortons toutes les parties yéménites à engager ces pourparlers de paix le plus rapidement possible.

En qualité de président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), je souligne toujours que les sanctions visent à appuyer une solution politique. La reprise des pourparlers directs, par conséquent, est un pas en avant longtemps attendu. Depuis septembre 2014, le Japon a fourni une aide de 85 millions de dollars sous forme de dons au Yémen. L'un de ces projets comprend une aide au processus de rédaction de la constitution. Je pense qu'une fois un accord trouvé dans le cadre des pourparlers de paix au Yémen, le programme d'aide se poursuivra et permettra la formulation rapide de la constitution.

En dépit de signes encourageants de ce type, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, aucun changement positif ou presque ne s'est produit dans le processus de paix au Proche-Orient depuis le dernier débat public de janvier (voir S/PV.7610). À l'impasse des pourparlers de paix a répondu la recrudescence du sentiment de désespérance et de la violence. Comme le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a rappelé aujourd'hui, les activités de peuplement, qui sont illégales au regard du droit international, sont en contradiction directe avec l'objectif d'une solution à deux États. Nous réitérons qu'aucun acte ne justifie la violence et appelons les dirigeants à dénoncer la violence sans exception. Le Japon continuera de fournir une assistance économique à la Palestine dans la ferme conviction qu'une économie viable sous-tend la viabilité d'une solution à deux États. Nous nous tenons également prêts à prendre part à des initiatives susceptibles de conduire à la paix entre Israël et la Palestine, y compris celle qui a été exposée par le Gouvernement français.

Je terminerai ma déclaration en rendant hommage aux efforts inlassables déployés par les Envoyés spéciaux et Représentants du Secrétaire général en fonction dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et en exprimant l'espoir que, moyennant la ferme volonté politique de la communauté internationale en ce sens, nous constaterons de nouvelles évolutions positives dans la région au cours du prochain débat sur ce point de l'ordre du jour, en juillet, où le Japon aura l'honneur de présider le Conseil.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner

et écouter les diverses positions et opinions existant sur la question palestinienne. Je puis assurer le Conseil que ce que nous allons entendre et dire ne sera pas très différent de ce que nous avons entendu et réitéré durant les 10 années écoulées.

Les droits indivisibles du peuple palestinien sont reconnus et dûment étayés par des documents adoptés à l'Organisation, et en particulier dans ses deux organes principaux que sont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ainsi que dans les conventions internationales déposées auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'attestation documentaire de ces droits, leur reconnaissance comme tels par la communauté internationale, n'avaient pas pour objet de rester purement théoriques ni d'apaiser la douleur du peuple palestinien par des condamnations de l'occupation et de ses pratiques; le but était et reste de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'occupation sous toutes ses formes, et de garantir, partant, la paix et la sécurité internationales, et ce, pour la cause de la conscience humaine, qui semble avoir oublié les Palestiniens et leur droit de créer leur État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec pour capitale Al Qods Al Charif.

La recrudescence des pratiques d'occupation dans les territoires palestiniens, que ce soit au travers de la colonisation, de la saisie de terres, de la démolition des maisons, de l'exode forcé au-delà de la Ligne verte, y compris à Al Qods Al Charif, n'est que la conséquence naturelle des manquements de la communauté internationale à la mise en œuvre et à la défense du droit du peuple palestinien à une solution à deux États. Qu'il me soit permis de faire part très brièvement au Conseil des fondements juridiques mis en place par la communauté internationale, y compris au Conseil, pour le règlement de la question du Proche-Orient. Il s'agit de fondements juridiques et de résolutions dont nous attendons toujours la mise en œuvre. Certains ont cru être en mesure de détourner l'attention des États arabes et de la communauté internationale de ces résolutions. Je donne lecture, à titre d'exemple, des paragraphes 5, 6 et 7 du dispositif de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Le Conseil de sécurité,

[…]

Considère que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci n'ont aucune validité en droit et que la politique et les pratiques d'Israël consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans ces territoires constituent une violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et font en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient;

Déplore vivement qu'Israël persiste et s'obstine dans ces politiques et pratiques et demande au Gouvernement et au peuple israéliens de rapporter ces mesures, de démanteler les colonies de peuplement existantes et, en particulier, de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem;

Demande à tous les États de ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés ».

(*l'orateur reprend en arabe*)

Ce que je viens de lire n'est pas l'illustration de la position de l'Égypte seule, ou des seuls États arabes, il s'agit d'une position qui a le statut de droit international, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, d'une position qui a été réitérée par le Conseil dans beaucoup de résolutions et attend d'être mise en œuvre, une position extrêmement claire et contraignante s'agissant de l'illégalité de la colonisation, y compris à Al Qods Al Charif. Le Conseil de sécurité existe d'Israël qu'il démantèle les colonies de peuplement et demande aux États de ne pas fournir d'aide à Israël dans ce cadre. Cette position réitère clairement le droit du peuple palestinien à une protection conformément à la Quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La résolution 465 (1980) et d'autres, surtout les résolution 242 (1967) et 338 (1973), s'appliquent à toutes les terres arabes occupées, y compris le Golan syrien. D'aucuns pensent pouvoir exploiter la crise syrienne pour détourner l'attention de la communauté internationale du droit des Syriens à recouvrer leur territoire. L'Égypte

réitère qu'Israël a l'obligation, conformément à ces résolutions, de se retirer des territoires occupés dans le Golan.

Malgré l'existence patente de ces droits et le fait qu'Israël était censé engager la réforme et changer cette situation, et en dépit de l'injustice subie par le peuple palestinien et de la poursuite de l'occupation des territoires arabes, y compris le Golan, les États arabes ont décidé de faire preuve de leur bonne volonté en présentant l'initiative historique de 2002, l'Initiative de paix arabe, qui affirme le droit d'Israël à exister en toute sécurité dans la région et le droit du peuple israélien à établir des relations normales avec les peuples des États voisins après la fin de l'occupation. Or nous avons été surpris par l'attitude du Gouvernement israélien et son indifférence vis-à-vis de cette initiative au cours des années écoulées. Ma question est la suivante : le Gouvernement israélien préfère-t-il poursuivre l'occupation et défier la légalité internationale, avec l'aide de forces internationales, au détriment de cette chance historique – qui lui reste offerte – d'entretenir des relations normales avec les États de la région, et de vivre, pour son peuple, dans une paix et une stabilité durables?

Nous ne demandons à personne de faire part de sa sympathie ou d'exprimer une quelconque condamnation, nous ne voulons pas davantage de mesure lénifiante temporaire dont l'effet s'affaiblit avec le temps et qui ne mène nulle part. La douleur des Palestiniens est de plus en plus cuisante. Ce que nous demandons au Conseil de sécurité, c'est de procéder à un examen sincère et transparent de la situation et de mettre en œuvre la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard, et ce, particulièrement durant cette période sensible, en établissant une comparaison entre la situation à laquelle on était censé parvenir si les résolutions du Conseil de sécurité et l'accord d'Oslo avaient été mis en œuvre et la situation actuelle. Ce que nous désirons, simplement, c'est que le Conseil de sécurité respecte ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et mette un terme à l'occupation israélienne conformément à la légalité internationale qui, elle, est pérenne. Nous demandons à tous ceux des membres du Conseil de sécurité qui appuient et justifient les pratiques illégales d'Israël de revoir leur position et d'appliquer le droit international et le droit international des droits de l'homme qu'ils sont censés défendre. Ces droits doivent s'appliquer à tous les individus sans distinction.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, citer ce qu'a dit le représentant d'Israël aujourd'hui. Il a déclaré que la Jordanie et l'Égypte avaient déposé les armes en faveur de la paix. Je voudrais redéfinir quel était le contexte.

Je rappelle que la paix choisie par l'Égypte était la paix des braves, une paix qui a fait suite à des victoires militaires et à un rééquilibre des forces. Il ne s'agissait pas de « déposer les armes ». Mais à ce jour, nous n'avons toujours pas réglé la question, et l'occupation par Israël de territoires arabes se poursuit.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay déplore et condamne l'attentat terroriste perpétré il y a quelques minutes contre un bus à Jérusalem. Mon pays déplore et condamne tout attentat terroriste. Nous avons déclaré la semaine dernière que le terrorisme n'a pas besoin d'adjectif si ce n'est de celui de lâche.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé ce débat public, et saluer notamment la présence du Secrétaire général, ainsi que son intervention dans laquelle il a signalé de nombreux éléments auxquels l'Uruguay souscrit.

L'impasse du processus de paix entre Israël et la Palestine, les événements survenus ces derniers mois en Syrie et la situation au Yémen, l'impact continu des actions des groupes terroristes dans le rapport et, plus particulièrement la mort et les souffrances de milliers de victimes innocentes sont quelques-uns des défis auxquels le Moyen-Orient reste confronté.

Pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient, l'Uruguay réaffirme son appui au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, dans un cadre renouvelé de coopération et exempt de menaces ou d'actes contraires à la paix, notamment les actes de terrorisme.

L'Uruguay réaffirme son appui sans réserve à la solution de deux États indépendants, convaincu que c'est la seule option propice à leur coexistence pacifique.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit intensifier ses efforts afin d'encourager les parties à reprendre les négociations en vue de parvenir à une issue pacifique, juste, négociée, durable et qui, conformément au droit international tienne compte des intérêts et des besoins des deux parties et s'abstienne de prendre des décisions unilatérales qui nuisent au dialogue. À cet égard, l'Uruguay est

préoccupé par la poursuite et l'accélération des colonies de peuplement illégales en Cisjordanie. Dans le même temps, l'Uruguay condamne avec force les attaques au couteau et autres perpétrées contre des citoyens israéliens, ainsi que l'incitation à ces actes aberrants et leur glorification.

Nous réitérons l'importance de la coopération internationale en faveur du développement économique et social du peuple palestinien. La mise en place et le renforcement des institutions nationales et des infrastructures de base sont indispensables à la viabilité de l'État palestinien, qui mérite d'être reconnu comme un État à part entière.

L'Uruguay souligne les profonds liens d'amitié qui l'unissent à l'État d'Israël et à l'État palestinien, et tient à saisir la présente occasion pour réitérer sa volonté de collaborer à toute initiative qui permette de mener à bien ce processus.

Nous prenons note de la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully, et nous signalons notre volonté de travailler ensemble.

S'agissant de la situation en Syrie, nous jugeons fondamentaux les efforts déployés pour parvenir à une solution politique et, dans ce contexte, mon pays réitère son appui sans réserve à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et à son équipe, qui ont mené des efforts considérables pour tenter d'établir un dialogue direct entre les parties et de faire avancer la feuille de route en vue de la transition politique, comme le stipulait la résolution 2254 (2015).

Le cessez-le-feu en vigueur depuis le 27 février a permis de réduire la violence, améliorer l'accès humanitaire et créer un environnement plus propice aux négociations à Genève. En dépit de sa fragilité de ce cessez-le-feu et des quelques revers enregistrés ces derniers jours, nous avons bon espoir que le processus qui mettra fin à cette guerre longue et meurtrière a enfin commencé.

Face à la situation humanitaire tragique en Syrie, l'Uruguay rappelle la nécessité de poursuivre les efforts pour faire en sorte que l'assistance humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin et demande encore une fois au Gouvernement syrien d'accorder sans plus tarder les permis dont les organismes humanitaires ont besoin pour poursuivre leurs tâches admirables.

L'Uruguay souligne le caractère illégitime et inacceptable d'utiliser la faim comme tactique de combat; il s'agit là d'un crime de guerre dont les responsables devront rendre compte.

Nous condamnons avec force les attaques contre les locaux et le personnel sanitaires, de même que la saisie des équipement médicaux des convois humanitaires, et nous demandons que cela cesse, car ces actions sont injustifiables selon les normes du droit international humanitaire. Mon pays, comme d'autres membres du Conseil, travaille sur un projet de résolution qui, nous l'espérons, sera bientôt adopté.

S'agissant du Yémen, l'Uruguay salue les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et se félicite de la conclusion récente d'un accord de cessez-le-feu. L'Uruguay est convaincu que les négociations, auraient dû commencer aujourd'hui, permettront d'arriver rapidement à un règlement du conflit.

Je voudrais également rappeler la vulnérabilité de la population yéménite; actuellement – et c'est alarmant – 80 % de la population a besoin d'aide humanitaire. C'est pourquoi il faut prendre des mesures pour mettre fin aux souffrances de la population civile.

Enfin, et concernant la situation en Libye, l'Uruguay a appris avec satisfaction l'arrivée à Tripoli des membres du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. Nous sommes sûrs que cet événement marquera un tournant vers une nouvelle étape de l'histoire de la Libye où, tant le nouveau Gouvernement que la communauté internationale porteront leurs efforts sur l'unité, la stabilité, la sécurité et le développement du pays.

L'Uruguay est convaincu que la diplomatie, le dialogue et le respect du droit international nous permettront d'édifier les fondations d'une paix durable au Moyen-Orient.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise se félicite de l'initiative de la présidence chinoise de tenir ce débat public sur la situation au Moyen Orient, y compris la question palestinienne. Le contexte politico-sécuritaire préoccupant de la région, sur lequel le Secrétaire général, que je remercie pour son intervention, est revenu largement, justifie que le Conseil l'examine régulièrement.

Mais auparavant, Monsieur le Président, vous me permettrez, au nom du Gouvernement et du peuple

sénégalais, de présenter mes condoléances et ma solidarité aux peuples du Japon et de l'Équateur qui ont été durement frappés lors de récents tremblements de terre.

Je voudrais également, concernant les actes de terreur, rappeler que le Sénégal condamne la violence, d'où qu'elle vienne.

Notre réunion de ce matin intervient encore une fois sur fond de poursuite de l'implantation des colonies de peuplement, de l'exacerbation de la violence et de l'absence d'un horizon politique dans les territoires occupés de Palestine. L'enlisement du processus politique est sans doute à la base de la flambée de violence notée de part et d'autre, avec un nombre de victimes particulièrement important du côté palestinien. En effet, depuis octobre 2015, l'escalade de la violence a entraîné la mort de plus de 200 Palestiniens, parmi lesquels 48 enfants, et de 30 Israéliens, sans omettre les milliers de blessés. On ne le répétera jamais assez, le recours systématique et disproportionné à la force, à lui-seul, ne saurait constituer une panacée à cette crise, surtout en l'absence d'un horizon politique.

Autant nous devons regretter l'incitation à la violence et à la haine à laquelle s'adonnent certaines factions palestiniennes, autant nous devons condamner les actes de terreur inacceptables que commettent les colons israéliens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem. Ces actes sont de nature à accentuer la division déjà profonde entre les deux peuples et à compromettre tout processus de réconciliation et de paix durable.

Tout aussi préoccupante est la politique punitive menée par la Puissance occupante dans les territoires palestiniens. Pour rappel, depuis le début de l'année, des centaines de maisons et de structures palestiniennes, dont certaines réalisées avec le concours de partenaires internationaux, ont été détruites, soit plus que le nombre total de démolitions enregistrées en 2015.

De même, la politique inacceptable de modification géographique, démographique et culturelle de Jérusalem risque de transformer cette crise politique en un conflit religieux aux conséquences fâcheuses pour toute la région et au-delà. En plus de constituer une violation du droit international, la multiplication des colonies de peuplement remet en question la solution des deux États à laquelle le Gouvernement israélien a pourtant réitéré son adhésion.

On ne saurait passer sous silence la situation de détresse dans laquelle se trouve l'économie palestinienne, en particulier à Gaza. En plus de causer une catastrophe humanitaire inacceptable, le blocus de la bande de Gaza est une menace potentielle, y compris à la sécurité d'Israël, en ce sens qu'il accroît le risque déjà réel d'appropriation, voire d'instrumentalisation de la cause palestinienne par d'autres acteurs tels que 1'État islamique, avec toutes les conséquences fâcheuses que cela pourrait engendrer. Sous ce rapport, nous invitons le Gouvernement israélien à prendre les mesures nécessaires, notamment dans le domaine économique, pour alléger les souffrances des populations concernées.

Que la Palestine détienne l'un des taux de scolarisation les plus élevés au monde, d'environ 99 %, avec une problématique hommes-femmes bien ancrée dans le système éducatif, et ce, grâce notamment aux efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), est à saluer. Toutefois, avec un taux de chômage de plus de 40 % parmi les diplômés, il est aisé de comprendre le sentiment de désespoir qui anime les populations, en particulier les jeunes. En outre, les répercussions de la crise syrienne sur les réfugiés palestiniens, en particulier les enfants, restent une source de préoccupation. Pour rappel, 42 % des 118 établissements scolaires gérés par l'UNRWA en Syrie qui accueillent 67 300 élèves ont dû fermer. Au total, ce ne sont pas moins de 460 000 Palestiniens qui subissent directement les conséquences de cette guerre.

En espérant que les récents efforts du Quatuor, notamment la publication prochaine du rapport sur le statu quo décidée à la suite de la rencontre de haut niveau de Munich du 12 février, permettront de surmonter l'impasse actuelle, notre pays demeure disposé à examiner toute initiative visant à favoriser la reprise des négociations, y compris celle de la France d'organiser une conférence internationale sur la question palestinienne.

Pour sa part, le Sénégal plaide pour la relance des négociations entre Israéliens et Palestiniens, sur la base d'éléments clairs, assortis d'un calendrier précis, pour parvenir à une solution définitive, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. En effet, il est temps que soit établi un État palestinien à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément au plan de partage de 1948 des Nations Unies. Une solution au conflit israélo-palestinien, sur la base de deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, favoriserait sans aucun doute une meilleure prise en charge des défis sécuritaires et socioéconomiques

qui se posent au Moyen-Orient. D'ici à ce que l'on y parvienne, le Conseil devrait envisager des mesures conservatoires pour faire respecter le statu quo au niveau des lieux saints de Jérusalem, sans omettre la protection internationale du peuple palestinien. Pour ce faire, les éléments pratiques identifiés par le Secrétariat, sur la base de précédents historiques, à la demande de l'État de Palestine, me semblent absolument dignes d'intérêt, en attendant une solution définitive à la crise que nous appelons de tous nos vœux.

Je ne saurais clore ce chapitre sans renouveler notre appel aux acteurs politiques palestiniens à s'inscrire dans la dynamique de l'Accord du Caire, en s'engageant de bonne foi dans les négociations de Doha pour œuvrer à la formation d'un Gouvernement d'union nationale à même de faciliter la relance du processus politique avec Israël.

La Réunion internationale sur la question de Jérusalem qui sera organisée les 3 et 4 mai à Dakar, au Sénégal, à l'initiative du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique, permettra, je l'espère, de contribuer à la formulation de solutions pratiques aux problèmes auxquels est confrontée cette ville, symbole des trois religions monothéistes. Je saisis cette occasion pour renouveler notre invitation à tous les États Membres de l'Organisation à prendre une part active à cette rencontre.

Concernant la situation en Syrie, ma délégation voudrait lancer un appel afin que les parties au différend, avec le soutien des acteurs influents, notamment les pays de la région et du Groupe international de soutien pour la Syrie, continuent de respecter la cessation des hostilités, obtenue grâce à la résolution 2268 (2016), elle-même fruit des efforts combinés du Groupe de travail sur le cessez-le-feu, que nous saluons au passage.

C'est l'occasion pour moi de réitérer à M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, tout notre soutien dans ses efforts pour le retour d'une paix définitive en Syrie, où le conflit a déjà entraîné la mort de plus de 260 000 personnes, et fait 4,6 millions de réfugiés et 13,5 millions de personnes déplacées.

Enfin, concernant la situation au Yémen, en réaffirmant le soutien du Sénégal aux initiatives de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen destinées à favoriser un processus politique crédible pour une paix définitive dans le pays, nous lançons un appel aux parties en faveur du respect du cessez-le-feu, pour permettre la tenue rapide des discussions.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public. Nous estimons qu'il est tout à fait juste de penser qu'un examen régulier de la situation au Moyen-Orient au Conseil de sécurité est important.

Je voudrais également exprimer notre solidarité avec l'Équateur et le Japon, qui ont été frappés par des séismes violents ces deux derniers jours.

L'Ukraine appuie toujours le processus de paix au Moyen-Orient et le principe d'une solution des deux États, Israël et la Palestine coexistant dans la paix et la sécurité. À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par la dernière vague d'attaques et de violence généralisée observée depuis septembre 2015 et qui a fait de nombreuses victimes. Le nombre croissant de morts parmi les civils ne peut et ne doit pas être toléré et prouve de manière irréfutable que le statu quo est simplement intenable. Cela est également rappelé de manière tragique par la récente attaque contre un bus israélien à Jérusalem, que nous condamnons dans les termes les plus énergiques. Il est évident qu'absolument aucun acte terroriste ne saurait être justifié; cela étant, nous sommes convaincus que toutes les parties doivent faire preuve d'une véritable retenue et s'abstenir d'employer la force de manière disproportionnée, ce qui ne peut que déclencher des violences et faire de nouvelles victimes. Tout cela fait le jeu des extrémistes, qui tentent de réduire à néant les fragiles perspectives de paix.

Nous sommes convaincus que la création d'un État palestinien stable, pacifique et démocratique est dans l'intérêt d'Israël pour ce qui est de sa sécurité à long terme. Cependant, le processus d'expansion des colonies qui se poursuit et la légalisation des avant-postes risquent de saper les efforts déployés par la communauté internationale pour faire avancer concrètement le processus de paix. D'autre part, nous comprenons parfaitement les aspirations du peuple israélien à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres. Par conséquent, nous sommes vivement préoccupés par l'incapacité des autorités palestiniennes à prévenir les actes de violence qui sont régulièrement perpétrés contre des citoyens israéliens.

Je tiens à souligner que nous sommes convaincus que l'on ne peut réaliser des progrès tangibles dans le cadre du processus de paix qu'en faisant des compromis

et des concessions mutuels à la table des négociations. Nous sommes fermement convaincus que la seule solution réaliste est un règlement négocié permettant à un État israélien et à un État palestinien de coexister dans la paix et la sécurité. Pour les Israéliens, cela signifierait une vie à l'abri de la violence et de la peur quotidienne du terrorisme, et pour les Palestiniens, cela signifierait une chance de vivre enfin librement au sein de leur propre État.

Tout le monde semble convenir qu'il n'y a pas d'autre option que le processus de paix. L'Ukraine, qui appuie les efforts du Quatuor et des pays de la région visant à parvenir à un règlement du conflit, est favorable à la reprise rapide des négociations directes israélo-palestiniennes. Nous sommes convaincus que les négociations directes entre les parties sont le meilleur moyen de parvenir à une solution pacifique, car aucune mesure unilatérale ne permettra de régler les principaux problèmes auxquels le processus de paix est confronté.

Dans le même temps, il est bien évident qu'il ne suffit pas de demander seulement à Israël et aux Palestiniens d'agir. Pour que ce processus soit couronné de succès, il faudra un engagement véritable de toutes les parties intéressées. Il faut redoubler d'efforts sur le plan diplomatique pour contenir et désamorcer la dernière vague de violence et sortir les négociations israélo-palestiniennes de l'impasse.

Dans ce contexte, nous estimons que l'initiative française d'organiser une conférence internationale visant à imprimer un nouvel élan à la reprise des pourparlers mérite un examen approfondi. Je peux assurer le Conseil que l'Ukraine continuera à apporter son ferme appui à tout effort visant à raviver l'espoir pour ce qui est de la concrétisation de la solution des deux États grâce à des négociations.

S'agissant de la sécurité globale de la région du Moyen-Orient, nous nous devons de souligner l'importance qu'il y a à poursuivre les efforts visant à régler les conflits en Syrie et au Yémen. La crise syrienne est probablement la plus grave crise régionale et l'un des plus graves problèmes auquel le monde a été confronté récemment en matière de sécurité. Nous sommes convaincus que le processus politique syrien doit aboutir à la mise en place d'une instance de gouvernance de transition crédible, largement représentative et non sectaire, suivie de l'élaboration d'une nouvelle constitution et d'élections.

Nous sommes actuellement à une étape critique des efforts visant à parvenir à un règlement de la crise en Syrie, attendu depuis longtemps. Le second tour de pourparlers intra-syriens en cours à Genève est source d'espoir, mais en même temps, il met en exergue les défis qui nous attendent.

Où en sommes-nous après les deux cycles de pourparlers? Malheureusement, la situation n'a pas vraiment changé. Nous constatons que le régime syrien maintient sa démarche d'obstruction en ce qui concerne chacun des trois piliers du règlement de la crise syrienne : la cessation des hostilités, la transition politique et l'accès humanitaire.

Pour ce qui est du Yémen, le fait que le cessez-le-feu négocié par les Nations Unies et qui est entré en vigueur le 10 avril continue d'être respecté, en dépit de quelques violations mineures, nous inspire un optimisme prudent et de l'espoir. Il ne fait aucun doute que cela permet de créer un environnement favorable pour les négociations prévues au Koweït, qui devaient commencer aujourd'hui mais qui ont été reportées, comme nous venons malheureusement de l'apprendre.

L'absence d'un dialogue constructif durant ce cycle de pourparlers pourrait avoir des conséquences désastreuses, ce qui profiterait uniquement aux groupes terroristes, qui sont de plus en plus actifs au Yémen. Par conséquent, nous estimons qu'il est également essentiel de saisir cette occasion pour intensifier les efforts visant à repousser Daech et Al-Qaida au Yémen.

Cette menace en évolution rapide qu'est l'extrémisme violent ne peut pas être contenue au sein d'une seule région. Elle se nourrit de conflits existants et continue de déstabiliser les pays du Moyen-Orient. Nous devons nous attaquer aux causes profondes qui ont conduit à l'apparition de ce problème. Par conséquent, afin de prévenir la propagation de l'extrémisme violent, nous devons redoubler d'efforts pour régler la crise humanitaire sans précédent qui frappe cette région du monde. La récente crise des réfugiés en Europe nous rappelle une fois de plus que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation humanitaire catastrophique qui règne en Syrie, en Libye, en Iraq et au Yémen.

J'espère que les efforts inlassables consentis par la communauté internationale et le Conseil aboutiront à des résultats et que le cercle vicieux de la violence au Moyen-Orient sera enfin brisé.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

D'emblée, je voudrais présenter nos condoléances et exprimer notre sympathie aux Gouvernements et aux peuples du Japon et de l'Équateur et du Japon. Nous sommes certains qu'ils parviendront à surmonter leurs difficultés et à reconstruire leurs pays bientôt.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé et nous apprécions les efforts déployés par le Secrétariat et le Secrétaire général lui-même pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

La question de la Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient et est le fondement même de la paix au Moyen-Orient. La protection des intérêts légitimes du peuple palestinien est une responsabilité partagée de la communauté internationale. À l'heure actuelle, la situation entre la Palestine et Israël est plutôt sombre. Les conflits violents s'intensifient, les pourparlers de paix se trouvent dans une impasse, les conditions de sécurité se sont détériorées et les catastrophes humanitaires se sont exacerbées.

Le conflit entre la Palestine et Israël risque de continuer à s'intensifier, ce qui exacerberait également les effets de contagion. Une solution juste et globale à la question palestinienne est dans l'intérêt de toutes les parties. La communauté internationale doit réagir rapidement et concentrer ses efforts sur les aspects suivants.

Premièrement, nous devons garder le cap : la création d'un État palestinien indépendant et la coexistence pacifique entre la Palestine et Israël. La création d'un État palestinien pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, est un droit inaliénable du peuple palestinien et la clef pour régler la question palestinienne. La réconciliation intra-palestinienne pourrait faciliter la création de l'État de Palestine.

Deuxièmement, les pourparlers de paix, qui sont le seul moyen permettant de progresser, doivent se poursuivre. Leur stagnation pourrait exacerber les différends, inciter à la haine et entraîner la Palestine et Israël dans un cercle vicieux d'escalade de la violence qui ferait payer un lourd tribut aux deux parties. Le recours à la force n'est jamais une solution. Plus tôt les pourparlers de paix débuteront, plus tôt les peuples palestinien et israélien pourront en profiter. Seule une reprise des négociations dans les plus brefs délais permettra d'instaurer la paix et la stabilité entre la Palestine et Israël et dans la région. Ceci est dans le plus grand intérêt des deux parties.

Troisièmement, dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir le processus de paix, nous devons respecter le principe de l'échange de territoires contre la paix, la solution des deux États, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes de l'ONU. Ce sont là des résultats importants auxquels la communauté internationale est parvenue après des négociations difficiles et qui peuvent être des orientations utiles permettant de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Sur cette base, toutes les parties doivent maintenir le cap et contribuer à promouvoir une solution politique.

Quatrièmement, la Palestine et Israël doivent prendre des mesures spécifiques pour faire avancer le processus de paix. Israël doit d'abord démontrer sa sincérité en prenant des mesures concrètes pour mettre fin à ses activités de colonisation, cesser de démolir les maisons des Palestiniens et mettre fin à la violence contre des civils innocents. Il doit lever le blocus imposé à Gaza afin de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers. Dans le même temps, les préoccupations légitimes des États de la région liées à la sécurité doivent être prises dûment en compte.

Cinquièmement, pour faire avancer le processus de paix, la communauté internationale doit fournir des garanties vitales. La communauté internationale a récemment intensifié ses efforts pour régler la question palestinienne en proposant de nouvelles idées et des initiatives innovantes, y compris la création d'un groupe international d'appui, la convocation d'une conférence de paix internationale sur la question palestinienne et la promotion des forces en faveur de la paix au Moyen-Orient. La communauté internationale doit renforcer la coordination, traduire cette dynamique positive en mesure concrètes et mettre tout en œuvre pour parvenir à des résultats réalistes et concrets. Le Conseil de sécurité doit faire droit aux demandes légitimes des Palestiniens et des États arabes et envisager sérieusement d'adopter des projets de résolution visant à garantir une protection internationale au peuple palestinien et à mettre fin à l'expansion et à l'implantation de colonies. Il doit prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir la reprise des pourparlers de paix.

Sixièmement, la communauté internationale doit faire de son mieux pour améliorer la situation humanitaire en Palestine et continuer de promouvoir sa reconstruction économique. La Chine appelle Israël

à coopérer avec les efforts d'aide internationaux en levant complètement le blocus imposé à Gaza. Toutes les parties doivent répondre positivement au plan d'aide des Nations Unies pour la Palestine et accélérer leur aide à Gaza. Elles doivent engager la coopération économique avec la Palestine afin que la situation humanitaire et les conditions de vie sur le terrain s'améliorent, et que le peuple palestinien puisse voir une lueur d'espoir à l'horizon.

La Chine a toujours appuyé la lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux légitimes et s'est toujours efforcée de promouvoir la paix et les négociations. En 2013, le Président Xi Jinping a avancé une proposition en quatre points pour régler le problème palestino-israélien. Au cours de sa visite au Moyen-Orient en janvier 2016, le Président Xi a réaffirmé que la Chine appuierait fermement la juste cause du peuple palestinien. L'Envoyé spécial du Gouvernement chinois pour les affaires du Moyen-Orient participe activement aux efforts visant à promouvoir la paix et les négociations. Chaque année, la Chine fournit une aide économique – bilatérale ou par le biais des Nations Unies – à la Palestine afin d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des Palestiniens.

En janvier, la Chine a décidé d'offrir, à titre gracieux, une aide de 50 millions de yuans à la Palestine. La Chine est disposée à se joindre à l'action menée par la communauté internationale pour promouvoir un véritable règlement du problème israélo-palestinien. En tant que fervent partisan et facilitateur de la paix au Moyen-Orient, la Chine œuvre activement en faveur d'un règlement politique pacifique des questions syrienne, yéménite et libyenne, entre autres points chauds, en vue d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient dès que possible.

S'agissant du problème syrien, l'accord entre les parties sur la cessation des hostilités tient. Des avancées ont été enregistrées dans le domaine des secours humanitaires, et les pourparlers de paix à Genève sont sue la bonne voie. La communauté internationale doit continuer d'appuyer l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, dans ses bons offices et prendre les initiatives suivantes.

Premièrement, elle doit aider les agences de secours des Nations Unies dans leurs efforts visant à étendre les activités humanitaires. Les pays concernés doivent renforcer la communication et la coordination avec le Gouvernement syrien pour faciliter le processus.

Deuxièmement, elle doit veiller à ce que les parties syriennes continuent de respecter l'accord sur la cessation des hostilités afin que la situation continue de s'améliorer.

Troisièmement, elle doit favoriser la progression des pourparlers de paix à Genève et encourager les parties à suivre le principe selon lequel il faut aller du plus facile au plus difficile, en commençant par les questions sur lesquelles existe un consensus afin de parvenir à des résultats en temps voulu et de promouvoir la confiance.

Quatrièmement, elle doit intensifier la lutte internationale contre le terrorisme et combattre la main dans la main l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes qui sont inscrites sur la liste du Conseil. Le Gouvernement chinois a nommé l'Ambassadeur Xie Xiaoyan son envoyé spécial pour la crise en Syrie. Comme toujours, la Chine promouvra le processus politique aux fins d'un règlement de la question syrienne.

Sur la question du Yémen, la cessation des hostilités dans l'ensemble du pays par les parties yéménites et le nouveau cycle du dialogue politique au Koweït signifie un retour à la voie politique de la consultation et du dialogue sur la question. Nous espérons que les parties yéménites honoreront leur engagement de respecter l'accord de cessation des hostilités et qu'elles feront preuve de volonté politique lors du dialogue national, et ce en s'attaquant, d'un côté, à des questions telles que le conflit militaire, les arrangements sécuritaires et la remise en état des institutions publiques et, de l'autre, en se concentrant sur la mise en place d'un système politique sans exclusive au Yémen et sur la formulation d'une solution politique qui réponde aux réalité du pays et aux préoccupations de l'ensemble des parties. Toutes les parties au conflit doivent activement coopérer avec les activités de secours humanitaire des Nations Unies et fournir un accès sûr et sans entrave aux articles de secours humanitaire afin d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain.

Pour ce qui est de la Libye, les parties libyennes ont enregistré dernièrement une importante avancée dans la mise en œuvre de l'accord politique libyen. Le Conseil présidentiel du Gouvernement d'union nationale est revenu à la capitale pour commencer à y travailler, mais les tenaces problèmes du pays ne sont pas encore complètement réglés et l'environnement externe est extrêmement complexe. Des efforts doivent être déployés pour promouvoir la synergie entre les

efforts internes et l'appui politique externe pour mieux consolider l'état actuel des choses. La Libye doit adhérer à un processus politique qui soit piloté par les Libyens et ouvert à toutes les parties. Celles-ci doivent s'efforcer de désamorcer les conflits, d'assurer la réconciliation nationale et d'adopter des mesures qui cadrent avec la volonté politique et les choix nationaux. La communauté internationale doit exhorter les parties à se joindre à l'accord politique libyen et à le mettre pleinement en œuvre, à garantir un fonctionnement sans heurts du Conseil présidentiel et à aplanir les divergences par le dialogue et la consultation.

Les pays du Moyen-Orient sont tous confrontés au formidable défi du terrorisme. La lutte contre le terrorisme est étroitement liée au règlement des situations de crise au Moyen-Orient. Resserrer la coopération contre le terrorisme est une responsabilité conjointe des États de la région et de la communauté internationale. Toutes les parties concernées doivent, dans le cadre de l'ONU, adopter une action concertée, réprimer résolument la diffusion des idéologies de l'extrémisme violent et du terrorisme, tarir les sources de financement du terrorisme et stopper l'afflux de terroristes étrangers afin de créer les conditions favorables à un règlement politique des situations de crise. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, il ne doit pas y avoir de deux poids deux mesures et il ne faut pas que le terrorisme soit associé à un groupe ethnique ou à une religion en particulier.

La Chine est disposée à travailler avec la communauté internationale dans le cadre d'une action concertée visant à trouver une issue au chaos au Moyen-Orient, afin d'atténuer les conflits et les souffrances et d'y introduire davantage de calme et de dignité humaine de façon à ce que la paix, la stabilité et le développement puisent prévaloir rapidement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse être assurée avec précision.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Isabella Lövin, Ministre suédoise du développement et de la coopération internationale.

Mme Lövin (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration que doit faire l'observateur de l'Union européenne cet après-midi, mais je voudrais saisir cette occasion pour faire une déclaration à titre national.

Je voudrais tout d'abord encourager les parties yéménites à s'engager sans retard dans les pourparlers de paix facilités par les Nations Unies, qui doivent commencer aujourd'hui au Koweït. Ces pourparlers nous rapprocherons, on l'espère, d'un règlement politique au Yémen. La Suède se félicite de la cessation des hostilités en vigueur depuis le 10 avril, et nous demandons instamment à toutes les parties de la respecter. Les énormes besoins humanitaires doivent être satisfaits. La Suède compte au nombre des principaux donateurs au Yémen, avec des contributions dépassant 50 millions de dollars depuis que le conflit a commencé.

Faire en sorte que les pourparlers syriens à Genève soient couronnés de succès constitue un énorme défi, mais le monde ne peut se permettre d'échouer. Il faut mettre fin à cette guerre horrible qui dure depuis cinq ans. Il faut parvenir à une transition politique. Le peuple syrien mérite de vivre en paix et dans la démocratie. Pour que les pourparlers réussissent, toutes les parties doivent mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Si la cessation des hostilités semble globalement respectée, je reste sérieusement préoccupée par le coup de frein donné à l'accès humanitaire. En particulier, je suis atterrée d'apprendre que les médicaments et le matériel médical sont enlevés des convois humanitaires, coûtant la vie à des innocents. Cela est totalement inadmissible.

La Suède appui l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, particulièrement en finançant la participation des femmes syriennes. En outre, la Suède aide le peuple syrien de trois façons.

Premièrement, nous sommes en train d'accélérer le financement de la résilience par le biais de notre nouvelle stratégie pour la crise syrienne, dotée d'un budget de 200 millions de dollars.

Deuxièmement, nous sommes en train d'accroître notre aide humanitaire, qui atteint plus de 300 millions de dollars.

Troisièmement, la Suède a accueilli plus de 120 000 réfugiés qui ont fui la Syrie; c'est l'un des nombres de réfugiés les plus élevés en Europe.

La Suède a conscience que les pays voisins, en particulier le Liban, la Jordanie et la Turquie, subissent une immense pression. C'est pourquoi notre stratégie de crise pour la Syrie intègre également un appui aux mesures prises par ces pays.

L'an prochain, nous commémorerons le cinquantième anniversaire de l'occupation de la Palestine – 50 ans! Nous avons tous conscience de l'urgence de la situation sur le terrain et de l'absence d'un règlement politique. La solution à deux États est en train de disparaître sous nos yeux. Nous sommes en permanence témoins de violences et d'une accélération des activités de peuplement. Nous observons un nombre sans précédent de démolitions d'habitations et d'infrastructures palestiniennes.

Les colonies de peuplement sont illégales et font obstacle à la paix. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité de voir Jérusalem servir de capitale aux deux États à l'avenir. Un changement fondamental de la politique de peuplement est indispensable, en particulier à Jérusalem-Est et dans la zone C. Un tel changement accroîtrait les possibilités économiques, permettrait aux institutions palestiniennes de fonctionner et renforcerait la stabilité et la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens.

La Suède est fermement opposée au terrorisme. Tous les actes de violence contre les civils, y compris l'atroce attaque qui a visé un bus civil à Jérusalem aujourd'hui, sont odieux et doivent être condamnés par tous.

Cela étant, les mesures de sécurité ne suffiront pas à mettre un terme à la violence. Il faut remédier aux causes profondes du conflits. Ce n'est qu'alors que la violence prendra fin. Ce n'est qu'alors que la paix et la stabilité prévaudront. Ce n'est qu'alors que les citoyens d'Israël et de Palestine pourront vivre dans la dignité.

La situation à Gaza reste critique. Les récentes attaques à la roquette menées depuis Gaza et la frappe aérienne menée par Israël en représailles montrent l'urgence de la situation. Elles ne font que souligner le risque d'une nouvelle escalade de la violence. D'ici quelques années à peine, la pénurie d'eau potable sera irréversible. Il faut donc mettre fin à l'isolement de Gaza, et la reconstruction doit être accélérée.

L'Union européenne et la Suède ont appelé toutes les parties à faire en sorte qu'un accès humanitaire sans entrave à Gaza soit garanti aux organisations humanitaires et aux autres acteurs internationaux, y compris les représentants des États, conformément au droit international humanitaire.

Pour préserver les chances d'une solution à deux États et pour contrer la désespérance croissante parmi les jeunes, la communauté internationale doit joindre les actes à la parole. Nous devons aider les parties à avancer en créant une nouvelle dynamique et un élan nouveau en vue d'un processus de paix véritable qui mette fin à l'occupation. La Suède appuie donc sans réserve l'initiative française tendant à l'organisation d'une conférence de paix internationale, qui permettrait aux parties et au monde de renouveler leur attachement à la solution des deux États. La Suède juge encourageante l'intensification des activités du Quatuor, dont elle attend avec intérêt la publication annoncée du rapport.

Le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer et doit assumer ses responsabilités pour faire respecter ses résolutions et la Charte des Nations Unies. Si nous, en tant que communauté internationale, sommes véritablement attachés à la solution des deux États, nous avons un travail important à accomplir dans les mois à venir.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Compte tenu de l'heure avancée, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 25.